

Neuvecelle

Bulletin municipal n°34
janvier 2011



PARC CLAIR MATIN

Inauguration le 6 novembre 2010 par Mr le Maire, en présence de Mr Raymond BARDET, président de Haute-Savoie Habitat et de Mme Geneviève BABEL.



Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011 et remercie toutes les personnes et les sociétés qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.

LE MOT DU MAIRE



Vingt ans, c'est le temps qu'il aura fallu pour réaliser l'aménagement de Milly. De fait l'aventure a commencé en 1979, au moment de l'établissement du Plan d'Occupation des Sols (POS). Les plans que nous avons sous les yeux nous montraient à l'évidence ce qu'était la Commune : un éparpillement de hameaux dont l'ensemble ressemblait plus à un patchwork qu'à une cité. Il manquait un lieu qui permette d'identifier NEUVECELLE.

Nous avons demandé au directeur de l'école primaire, Michel BIOLLEY, qui faisait également partie du Conseil Municipal, de lancer un concours d'idées auprès de ses élèves. Les enfants devaient choisir un centre pour NEUVECELLE et le dessiner. Les réponses ont été sans appel. Le centre serait à Milly. Il y aurait des commerces, un café, une place, des jeux dans un parc, des nouveaux logements avec plein d'enfants.

La réalisation s'est faite en plusieurs étapes. Elle a commencé en 1992 avec la construction de 36 logements au Clos Chenevière et trois commerces (un bar, un salon de coiffure, un tabac-journaux) et la bibliothèque communale. En même temps était réalisée la place principale. La mise en service s'est faite en décembre 1994. Puis en 2008, a démarré l'immeuble Clair Matin de 14 logements localifs et deux commerces (une superette, une boulangerie - salon de thé) livrés en juillet 2010 ainsi que le parc. Restent à construire 14 maisons individuelles en location accession. Les consultations d'entreprises sont en cours. Il est prévu que les travaux démarrent en début d'année 2011 pour une livraison début 2012.

La vie est revenue à Milly avec toutes les composantes qui font une vie de quartier : création de l'activité avec pour corolaire l'implantation de nouveaux services (pharmacie, médecins, infirmières, kiné, ostéopathe, opticien, psychologues, podologue, salon de beauté, pizzerias), accueil d'une nouvelle population avec la préoccupation d'une véritable mixité sociale, création d'espaces publics, de lieux d'agrément et de convivialité.

Une transformation qui s'est faite par tranches successives en s'appuyant sur les qualités et les potentialités de ce site exceptionnel. Nous ne sommes pas pour autant des magiciens. Une Commune vit dans la continuité. Le premier qui a eu le pressentiment du développement de Milly a été Robert MAGNIN, un de mes prédécesseurs, maire de 1953 à 1977. En construisant le groupe scolaire et le premier immeuble, il a posé la première pierre d'un chantier que nous avons poursuivi. De même, le nom de Clair Matin que nous avons donné aux dernières constructions, est un clin d'œil à la famille LOMBARD qui avait bâti en ces lieux un hôtel du même nom.

Un tel projet demande du temps et du savoir faire. La longévité des mandats électoraux nous a largement aidés. L'OPAC a fait preuve d'un grand professionnalisme. Les services de l'Etat, du Conseil Général et les banques nous ont généreusement apporté les financements nécessaires. Les architectes et leurs bureaux d'études ont été des acteurs indispensables à la cohérence de l'ensemble. Tous doivent être félicités pour avoir concrétisé les rêves que des écoliers avaient dessinés un jour dans une salle de classe. Ils peuvent être fiers, comme nous le sommes.

Une fois réalisés, les projets ne nous appartiennent plus. Ils font partie du patrimoine. Ce sera à nos descendants de le faire vivre. Mais les rêves sont souvent comme les trains, il y en a toujours un pour en cacher un autre... Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous dans le courant de l'année 2013 pour le début de l'aménagement des rives du lac à Grande-Rive.

En attendant, excellente année 2011. Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons à tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Louis DURET

- Page 3**
◆ Le mot du Maire
- Page 4- 5**
◆ Comptes administratifs
Budgets
- Page 7 - 8**
◆ Concours des maisons fleuries
- Page 9**
◆ Permis de construire
- Page 11**
◆ Etat civil 1910
- Page 12 - 13**
◆ Etat civil 2010
- Page 14 - 16**
◆ Comptes rendus du conseil
municipal
- Page 17**
◆ Sécurité
- Page 19 - 21**
◆ Les châtaigniers - Agenda 21
- Page 22 - 27**
◆ L'impluvium - Les ruisseaux
- Page 28 - 39**
◆ Vie associative
- Page 40 - 41**
◆ Vie scolaire
- Page 45**
◆ Vie sociale
- Page 46 - 47**
◆ Histoire locale
- Page 49**
◆ Nos joies, nos peines
- Page 46 - 47**
◆ Elèves de CM2
Les reconnaissez-vous ?

BULLETIN MUNICIPAL
n° 34 janvier 2011

Directeur de la publication : Louis DURET
Équipe de rédaction : Eric ANDRE, Jocelyne
BACQUIN, Sandrine BECNI, Sylvie BESSON,
Elisabeth CETTOUR-CAVE, Quentin DEAL,
Philippe DRAGO, Giuseppe FRANCESCHINI,
Frédéric HARDUIN, Jean-Marie LE ROY,
Raphaël MEYNET, Catherine SANNICOLA,
Anne-Cécile VIOLLAND.

Mairie de Neuvecelle
42, avenue de Veragny
74500 NEUVECELLE
Tél 04 50 75 03 45
Fax 04 50 74 65 65
Dépot légal à parution
E-mail : mairie-neuvecelle@wanadoo.fr
Mise en page : ciepas
Imprimé à 1 700 exemplaires par ciepas sur
papier Cyclus Print 130 gr.

BUDGET PRINCIPAL

◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien)	471 220,41
Charges de personnel et assimilées	500 342,85
Autres charges de gestion courante	287 936,18
(contributions aux structures intercommunales et subventions)	
Charges financières (intérêts des emprunts)	194 512,62
Total	1 454 012,06

RECETTES

Produits des services (redevances, concessions et prestations)	156 779,03
Impôts et taxes	1 312 430,20
Dotations et participations	696 522,98
Autres produits de gestion courante (locations et participations)	17 744,02
Produits financiers	7 250,00
Produits exceptionnels	6 556,76
Total	2 197 282,99

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Remboursements d'emprunts (capital)	342 394,26
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	55 836,67
Immobilisations corporelles (acquisitions de terrains et de matériel)	493 542,83
Immobilisations en cours (travaux de voirie et de constructions)	1 041 545,80
Subventions d'équipement versées	69 665,00
Total	2 002 984,56

RECETTES

Dotations, fonds divers, réserves	927 483,59
(fonds de compensation de la TVA, excédent antérieur)	
Subventions d'investissement	3 000,00
Emprunts et dettes assimilées	826 025,00
Total	1 756 508,59
Excédent de fonctionnement	743 270,93
Excédent d'investissement	-246 475,97
Déficit antérieur	407 640,67
Excédent global de clôture	904 435,63

Restes à réaliser de l'exercice	
Dépenses	818 910,00
Recettes	280 000,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

◆ SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Achats d'eau, d'énergie, de fournitures et redevances	576 166,29
Charges financières (intérêts des emprunts)	9 125,31
Dotations aux amortissements	68 793,00
Charges exceptionnelles	495,98
Total	654 580,58

RECETTES

Opérations d'ordre de section à section	40 330,00
Produits de gestion courante (ventes d'eau)	584 303,79
Produits exceptionnels	3 671,76
Total	628 305,55

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Emprunts et dettes assimilées	12 105,55
(remboursement du capital des emprunts)	
Immobilisations corporelles	9 971,75
Immobilisations en cours	104 045,38
Opérations d'ordre de section à section	40 330,00
Total	166 452,68

RECETTES

Apports, dotations et réserves	17 010,00
Amortissement des immobilisations	68 793,00
Total	85 803,00
Déficit d'exploitation	-26 275,03
Déficit d'investissement	-80 649,68
Excédent antérieur	200 454,45
Excédent global de clôture	93 529,74

Restes à réaliser :	
Dépenses	15 000,00
Recettes	0,00

BUDGET PRINCIPAL

(PRIMITIFS ET DECISIONS MODIFICATIVES)

◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien)	557 630,00
Charges de personnel	595 840,00
Autres charges de gestion courante	283 430,00
(contributions aux structures intercommunales et subventions)	
Charges financières (intérêts des emprunts)	202 381,00
Charges exceptionnelles	3 500,00
Virement à la section d'investissement	983 410,00
Total	2 626 191,00

RECETTES

Atténuation de charges	0,00
Produits des services	161 915,37
(redevances, concessions, prestations, remboursements)	
Impôts et taxes	1 398 008,00
Dotations et participations	671 512,00
Autres produits de gestion courante (locations et participations)	17 000,00
Produits financiers (participations)	7 230,00
Produits exceptionnels	5 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	365 525,63
Total	2 626 191,00

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Remboursements d'emprunts (capital)	343 453,00
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	239 999,44
Immobilisations corporelles (acquisitions de terrains et de matériel)	632 838,00
Immobilisations en cours (travaux de voirie et de constructions)	1 816 000,00
Subvention d'équipement	0,00
Déficit d'investissement reporté	401 444,56
Total	3 443 735,00

RECETTES

Dotations, fonds divers, réserves	1 156 297,00
(fonds de compensation de la TVA, excédent antérieur)	
Subventions d'investissement	25 000,00
Emprunts et dettes assimilées	1 275 028,00
Virement de la section de fonctionnement	988 410,00
Total	3 443 375,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

◆ SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Charges de gestion et charges de personnel	557 196,00
Autres charges de gestion courante	1 000,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	8 486,00
Charges exceptionnelles	1 500,00
Atténuation de produits	56 481,00
Virement à la section d'investissement	91 339,00
Opérations d'ordre de transfert entre section	71 458,00
Total	787 460,00

RECETTES

Excédent antérieur reporté	78 529,74
Produits de gestion courante (ventes d'eau)	668 600,26
Opérations d'ordre	40 330,00
Total	787 460,00

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Déficit antérieur reporté	52 396,38
Emprunts et dettes assimilées	12 746,00
(remboursement du capital des emprunts)	
Immobilisations corporelles	20 000,62
Immobilisations en cours	163 307,00
Opérations d'ordre	40 330,00
Total	288 780,00

RECETTES

Emprunts et dettes assimilées	29 871,62
Apports, dotations et réserves	85 048,38
Subvention d'investissement	11 063,00
Virement de la section de fonctionnement	91 339,00
Opérations d'ordre	71 458,00
Total	288 780,00

Electro-Tech

ELECTRICITE GENERALE - DEPANNAGE
CABLAGE - AUTOMATISME

96, impasse du Vieux pont
74500 MAXILLY sur LEMAN

Tél : 04 50 74 63 82

e-mail : electro-tech@wanadoo.fr

BOUCHERIE Stéphane Sannicolo CHARCUTERIE

Charcuterie Maison, Spécialités,
Brasérades, Fondues etc...

1077, av de la Rive - 74500 AMPHION

Tél. 04 50 70 04 76

TAXI

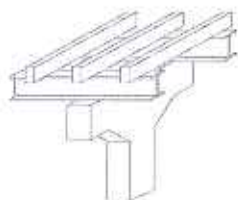
N°1 NEUVECELLE

Allo : 06 08 27 05 71

Allo : 04 50 75 14 35

Chantal HOIZEY
pour tous vos déplacements

VILLE - GARE - AEROPORT
EXCURSIONS
TRANSPORT MALADE ASSIS



**Ingénierie
Structures**

ROGER TODESCO

Ingénieur Civil diplômé
Membre des Ingénieurs Conseils de France en Génie Civil

I, avenue des Genevriers
ZI de Vongy
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04.50.26.44.13
Fax 04.50.71.55.49

N° SIRET 327 054 276 000 16
Code APE 7425



École d'équitation
sur poneys et chevaux

■ Pension de chevaux

364, le Pré des Portes - 74500 NEUVECELLE

Tél. 04 50 75 65 66 - Fax. 04 50 70 67 49 - mail : manucl.cichner@wanadoo.fr

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

CLASSEMENT

1^{ère} catégorie : maisons avec jardins visibles de la rue

- 1^{er} VERGNAUD Henri - 141, avenue des Tours
- 2^{ème} CURDY Jocelyne - 221, avenue de Maraïche
- 3^{ème} AUGERT Jean-Noël - 340, avenue de Valère
- 4^{ème} FOREL Serge - 893, avenue de Maraïche
- 5^{ème} MENAND Michel - 160, avenue de Champ Bontemps
- 6^{ème} LECUYER Bernard - 160, rue du Pré des Portes
- 7^{ème} TRINCAT François - 245, rue du Pré des Portes
- 8^{ème} BASTARD Pascal - 1592, avenue du Léman
- 9^{ème} JACQUIER Pierre - 699, impasse du Grand Champ
- 10^{ème} TOMADON Mario - 38, rue de la Châtaigneraie
- 11^{ème} VALAT Jean-Michel - 440, avenue de Champ Bontemps
- 12^{ème} VALETTE Jean - 250 g, impasse des Oiseaux
- 13^{ème} BASSANI Eric - 320, chemin de chez Gruz
- 14^{ème} FELICI Yves - 277, chemin des Confertes
- 15^{ème} FRANCOIS Philippe - 130 d, rue du Pré des Portes
- 16^{ème} SANSOVINI Jean-Marc - 250 F, impasse des Oiseaux
- 17^{ème} DILLON STEINER Peter - 40, rue du Pré des Portes
- 18^{ème} BOCHATON François - 32, avenue du Flon
- 19^{ème} PERTUISSET Marcel - 68, avenue du Flon
- 20^{ème} ROUBINET Dominique - 322 c, chemin de l'Épineux
- 21^{ème} MOREL CHEVILLET Alain - 70, chemin des Houches
- 22^{ème} ESSEVAZ ROULET Guy - 801, avenue de Milly
- 23^{ème} BOCHATON Henri - 394, avenue de Maraïche
- 24^{ème} LEONARDUZZI Richard - 6, chemin des Houches
- 25^{ème} SACHE Gilbert - 15, parc d'Ausnières
- 26^{ème} LACROIX Gilbert - 1503, avenue d'Abondance
- 27^{ème} SERVOZ Michel - 117, rue du Pré des Portes
- 28^{ème} DUCOMMUN BEAUGHEON Michèle - 652 b, avenue de Valère
- 29^{ème} MORAND Ludovic - 136, avenue de Lécherot
- 30^{ème} SIMON Annie - 205, avenue de Verlagny
- 31^{ème} MINAM BORIER Bernard - 8, rue du Parc d'Ausnières
- 32^{ème} PICCOT Yves - 174, avenue de Verlagny
- 33^{ème} RISACHER Jacques - 250 h, impasse des Oiseaux
- 34^{ème} LE HEC Yannick - 107, chemin des Chataigniers
- 35^{ème} ZOCOLA Christine - 80, impasse du Tir aux Pigeons
- 36^{ème} BORZACHIELLO Michel - 20, rue du Pré Serve
- 37^{ème} DECOSTER Jean-Marie - 65, rue du Pré Serve
- 38^{ème} VULLIET Dominique - 384, route de Thollon
- 39^{ème} BORNE Didier - 212, avenue du Flon
- 40^{ème} PAGNIER Pierre - 228, rue du Parc de l'Abbaye
- 41^{ème} PERARNEAU Jacqueline - 1498, avenue du Léman
- 42^{ème} THEVENOT Sylvie - 350, chemin de chez Gruz
- 43^{ème} LAZARETH Michel - 282, avenue de Lécherot
- 44^{ème} MEDORI Jean-François - 710, avenue de Maxilly
- 45^{ème} SEGURA MALLET Michèle - 65, avenue de Montigny
- 46^{ème} GOY Hélène - 1155, avenue d'Evian
- 47^{ème} PEILLEX Marc - 335, avenue de Champ Bontemps
- 48^{ème} PLESKANOWSKY Maurice - 198, avenue Rouffin
- 49^{ème} SUSINI Secondo - 96, impasse du Stade
- 50^{ème} VIGLIANO Jean-Claude - 132, impasse du Stade
- 51^{ème} LAMY Gérard - 6, impasse des Fleurs
- 52^{ème} PICHOT Jean - 216, avenue de Montigny
- 53^{ème} BRANDON Daniel - 489, rue du Parc de l'Abbaye
- 54^{ème} LAZARETH Micheline - 220, avenue de Lécherot
- 55^{ème} MAGNIN Guy - 442, avenue Seuvay
- 56^{ème} PERRIN Yannick - 95, rue du Pré Serve
- 57^{ème} DUMUSC Gilbert - 391, rue du Parc de l'Abbaye
- 58^{ème} BONNEVIE Michel - 26, rue des Pêcheurs
- 59^{ème} MARAGA Jean - 957, route de Grande Rive
- 60^{ème} GREPILLAT Madeleine - 196, route de Grandé Rive
- 61^{ème} DEMIAUX Jean-Michel - 536 c, parc de Maraïche
- 62^{ème} MORAND Gérard - 179, chemin de chez Duret

La visite de la Commune par le jury
et les membres accompagnateurs a
eu lieu le samedi 17 juillet 2010.

Étaient membres du jury :

Mme Jocelyne GALLION,

MM. Philippe DRAGO,

Frédéric HARDUIN.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Membre accompagnateur :

M. Daniel BLANC,
adjoint technique.

- 41^{ème} JACQUIER (Ferme) – avenue de Maxilly
42^{ème} MONNIER Gérard – 322 b, chemin de l'Épineux
REFFAY Simone – 178, avenue du Flon
43^{ème} GRAVELLE YVINEC Christiane – 414, rue du Parc de l'Abbaye
WISS Claude – 211, rue du Pré des Portes
44^{ème} MOROSATO Aurèle – 114, avenue de Montigny
MATHONNET Michel – 117, rue du Pré des Portes
45^{ème} BLANC Gabriel – 229, avenue de Milly
46^{ème} ANDRE Gérard – 191, rue du Pré des Portes
SAMUEL Elisabeth – 1571, avenue de Milly
TARRANO Annie – 38, avenue Seuvay
47^{ème} LUGRIN Martial – 598, impasse du Flon
BLOT Colette – impasse des Abbés
48^{ème} GUDEFIN Dominique – 478, avenue du Flon
49^{ème} NURCHI Francesco 296 f, impasse des Abbés
50^{ème} BONNET Claude – 196, rue des Fleurs
DECURNINGE Pierre – 90, impasse du Tir aux Pigeons
BEDONI Germaine – 569, avenue du Flon
51^{ème} MILANI René – 227, avenue de Milly
52^{ème} BONNEVIE Gilbert – 186, route de Grande Rive
LACROIX Jeanine – 598 e, impasse du Flon
PERTUISSET Thérèse – 831, avenue de Maraîche
53^{ème} LAIDIN Alain – 301, route de Grande Rive
54^{ème} REBET Henri – 483, avenue Seuvay
55^{ème} GROSPERRIN Jean-Claude – 160 d, rue de la Chataigneraie
56^{ème} BELLON Jean-Paul – 62 d, chemin de Gravanne
57^{ème} POUX René – 196 a, impasse des Fleurs
58^{ème} LETRILLARD Henriette – 536, parc de Maraîche
59^{ème} PAPIN Christian – 257, avenue du Flon
60^{ème} DUCH Eric – 869, route de Grande Rive
61^{ème} MICHEL Gérard – 220, avenue de Champ Bontemps
62^{ème} BOURGEOIS Alain – 29, rue des Pêcheurs
63^{ème} CHAPUIS Etienne – 184, rue du Parc des Vernes
64^{ème} CHESSEL Marcel – 83, chemin de chez Seuvay
65^{ème} DUPRAUX Roger – 807, avenue de Maxilly
LEVRAY Henri – 114, route de Grande Rive
66^{ème} CHAPUIS Nicole – 152, parc des Vernes

3^{ème} catégorie : Balcons ou terrasses

- 1^{er} DERIVAZ Luc – le Clos Chenevière
2^{ème} LEONARDUZZI Alexandre – le Clos Chenevière
3^{ème} RUFFET Nadine – le Clos Chenevière
4^{ème} TARRANO Marcel – résidence le Milly
5^{ème} VUADENS Luc – le Clos Chenevière

6^{ème} catégorie : commerces et restaurants

- 1^{er} LE BOIS RAME – 715, avenue de Lécherot
2^{ème} LE PANORAMA – 250, rue du Lac
3^{ème} PIZZERIA ADOC – rue du Lac
4^{ème} HOSTELLERIE DU LAC – 158, rue du Lac
5^{ème} BRASSERIE LE NOUVEAU MONDE – Place de Milly

7^{ème} catégorie : hôtels

- 1^{er} L'ERMITAGE – avenue du Loman
2^{ème} LA VERNIAZ – avenue du Loman

Mentions spéciales :

- BEGNI Sandrine
BAISAMY Anne
CHAFFANEL Bernard
RUFFET Christian



PERMIS DE CONSTRUIRE

Du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010

Nom des constructeurs

- DE CLERCQ Thomas
LUPINELLI Fabien
KOFFI Léandre
SARR Abdourakhmane
DUMAINE Hervé

QUIQUEREZ François et
LEDEVIC Gwendoline
GUARNIERI Pascal
BULHER Fabien
DUTRUEL Alain
CETTOUR MEUNIER Cédric et
GIRASOLE Valérie
AL HAJIRI Rashid
MALPERTUIS Mikaël
TRACANA Joseph
AL ROMAIZAN Mohammad
Haute-Savoie Habitat
VAYSSIERE Ludovic
ALLOGIO Benjamin
GONCHARON Igor
BELET Pierre
RUZZICONI Franck et Frédérique
CLEMENT Alain et Alexandra
DOS SANTOS José
AL HAJIRI Rashid
GUIRAUD Grégory et
MERIDDA Virginia
ROYER Jean-Yves
CHENAL LAURENT Fabrice
VERDIER Ghislain et
CHARNAIS Myriam
DUTRUEL Alain
MUNSCH Ludovic
BURNET Christian
EL MRADMI Saïd et Fatima
CETTOUR MEUNIER Cédric et
GIRASOLE Valérie
SERRA DOS REIS RANITO Hugo
SAI CASASOLA
IDEIS
CARRE Jean-Charles et
VAXELAIRE Gaëlle
LORQUIN Pascal

Genre de construction

- Maison individuelle – résidence principale
Maison individuelle – résidence principale
Maison individuelle – résidence principale
Maison individuelle – résidence principale
Transformation hôtel en appartements – extension
Création escalier extérieur
Maison individuelle – résidence principale

Modification façades et extension
Suppression toit – panneaux solaires, lanternes
Modification formes – emplacement caves
Maison individuelle – résidence principale

Garage
Installation de 4 panneaux solaires
Maison individuelle – résidence principale
Extension et création d'un bâtiment annexe
Construction de 14 logements type individuel
Maison individuelle – résidence principale
Villa – résidence principale
Maison individuelle – résidence principale
Maison individuelle – résidence principale
Maison individuelle – résidence principale
Maison individuelle – résidence principale
Maison individuelle – résidence principale
Extension garage
Maison individuelle – résidence principale

Abri voitures
Maison individuelle – résidence principale
Maison individuelle – résidence principale

Modification aspect extérieur façade ouest et nord
Modification des façades
Maison individuelle – résidence principale et piscine
Maison individuelle – résidence principale
Modification ouvertures

Extension et rénovation d'un chalet
logements collectifs regroupés en 2 bâtiments
14 logements individuels groupés (6 bâtiments)
Maison individuelle – résidence principale

Maison individuelle et abri de jardin

Lieu de construction

- 1427 a, avenue de Milly
1427 b, avenue de Milly
1427 c, avenue de Milly
1427 d, avenue de Milly
40, avenue Seuvay
101, chemin de la Mi-Tiesa

507 d, avenue de Milly
98, avenue de Champ Bontemps
713 d, avenue de Maxilly
87, chemin de la Mi-Tiesa

76, avenue de Milly
777, avenue de Milly
90, chemin du Lapin
Rue du Lac
Rue de l'Opac
50, chemin du Lapin
87 b, avenue Rouffin
229 e, impasse du Club Hippique
130, chemin du Lapin
251 a, impasse du Clos des Roses
150, chemin du Lapin
70, chemin du Lapin
76, avenue de Milly
471, avenue de Maraîche

438, avenue de la Creusaz
12 d, chemin du Châtelard
251 e, impasse du Clos des Roses

713 d, avenue de Maxilly
87 a, avenue Rouffin
480 c, avenue de Champ Bontemps
110, chemin du Lapin
87, chemin de la Mi-Tiesa

179, chemin des Confortes
Chez Pélissier
Milly sud
Rue du Parc de l'Abbaye

Chemin de chez Duret

Raphaël Meynet Pro Informatique



- Maintenance - Dépannage
- Création et relooking de sites Internet
- Formation suite bureautique - Système exploitation

Tél. 06 86 26 02 85
42, avenue de Verlagny - 74500 NEUVECELLE
Courriel : r.meynet@neuvecelle.com

SAT

LOCATION D'AUTOCARS
DE GRAND TOURISME
VOYAGES ORGANISÉS
CIRCUITS TOURISTIQUES

DEVIS ET CATALOGUES
GRATUITS SUR DEMANDE



11, AVENUE JULES FERRY - BP 68
74202 THONON LES BAINS
Tél. 04 50 71 00 88
www.sat-autocars.com

SAGRADRANSE

EXPLOITATION
DES SABLES
ET GRAVIERS
DRAGAGES
TRAVAUX
LACUSTRES

1040 route de la Dranse
74500 AMPHION

Bureau-dépôt AMPHION Tél. 04 50 70 00 05
Dépôt de VONGY Tél. 04 50 71 28 72
Dépôt de MEILLERIE Tél. 04 50 76 04 10
Dépôt de JUSSY Tél. 04 50 72 36 36

LES CHALETS DUTRUEL



Tél : 04 50 73 60 20
Web : www.chalets-dutruei.com
Mail : chalets.dutruei@wanadoo.fr

lamurebianco

Notre énergie pour votre confort

Fiouls domestiques - Carburants - Lubrifiants
Entretien chauffage - Service Environnement

THONON
04 50 71 26 43



www.lamurebianco.fr
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ETAT CIVIL 1910

Naissances

Le 3 janvier, Jean, Marceau Augusto MINOTTI, fils de Louis, Marius, employé et de Marguerite, Sylvie MILLIET, sans profession.

Le 28 janvier, Armand, François MUSY, fils de Auguste, pêcheur et de Léa BANDLOT, sans profession.

Le 30 janvier, Francis, Louis MARCHAND, fils de Amédée Joseph, cultivateur et de Pauline, Aline BLANC, sans profession.

Le 8 février, Marius, Eugène CUILLERY, fils de Hippolyte, cultivateur et de Sophie BURNAT, sans profession.

Le 18 février, Amelotto, Joseph, Antoine RONCO, fils de Ferdinand, maçon, et de Eugénie, Marie BRUCHON, sans profession.

Le 27 février, Albert BUISSON, fils de Jules, François, cultivateur et de Marie, Joséphine BARATAY, sans profession.

Le 2 mars, Marie, Julie, Luce FAVRE, fille de Jules FAVRE, serrurier et de Blanche BRACONNAY, blanchisseuse.

Le 8 mars, Alexandre, Marie GREPILLAT, fils de Louis, Joseph, cultivateur et de Jeanne LAURENT, sans profession.

Le 30 mars, Juliette, Amélie VIOLLAZ, fille de Jules, cultivateur et de Marie BOUCHEX, sans profession.

Le 13 juin, Jean, Baptiste MICHAUD, fils de Pierre, employé à la source Cachat et de Elisa, Marie PEILLEX, sans profession.

Le 22 juin, Louis, Jacques GRANJUX, fils de François, cultivateur et de Caroline BONNEVIE, sans profession.

Le 1^{er} juillet, Angel, Bruno CANOVA, fils de Adolphe, Jacques, cimenteur et de Cécile, Laurence POCHON, couturière.

Le 1^{er} juillet, René, Gustave GREPILLAT, fils de Casimir, employé à la source Cachat et de Marguerite BONNEVIE.

Le 3 septembre, Henri, Léopold, Gaspard FONTAINE, fils de Georges, ingénieur civil et de Clotilde, Laurence, Clémentine BRACONNAY, sans profession.

Le 11 septembre, Marie, Antoinette VESIN, fille de Jeanne, Clémentine, sans profession.

Le 13 septembre, Joséphine JACQUIER, fille de Valentine, sans profession.

Le 14 septembre, Marie, Juliette BRACONNAY, fille de Simon, Jules, négociant et de Marie, Marguerite, Christine CURTET, sans profession.

Le 24 septembre, Jules, André RICHOUZ, fils de Pierre, Louis, cultivateur et de Marie, Brigitte PERROUD, sans profession.

Le 7 octobre, Carmen JACQUIER, fille de Jean, chauffeur et de Thérèse MAGNIN, blanchisseuse.

Le 10 octobre, André, Léon JULLIARD, fils de Léon, caissier et de Françoise LAURENT, sans profession.

Le 4 novembre, Marie, Elise BIDAL, fille de François, Alexis, cultivateur et de Joséphine VESIN, sans profession.

Le 21 novembre, Gaston, Emile VERNAZ PETIT CLAUDE, fils de Bernard, chauffeur et de Julie, Joséphine BURNAT, sans profession.

Le 22 novembre, Joséphine, Juliette DEGRANGE, fille de François, cantonnier et de Françoise PEILLEX, sans profession.

Le 21 décembre, Alois, Marie GREPILLAT, fils de Antoine, pêcheur et de Léontine MUSY, sans profession.

Le 30 décembre, Gérard, Marcel, Edmond HOLLENSTEIN, fils de Philippe, soldat et de Maria, Joséphine FAVRE, sans profession.

Mariages

Le 2 avril, Marie, Joseph BURNET, cultivateur et Marie, Véronique COLLOMB, sans profession.

Le 30 avril, Philippe HOLLENSTEIN, vannier et de Maria, Joséphine FAVRE, blanchisseuse.

Le 4 juin, Adolphe, Jacques CANOVA, cimenteur et Cécile, Laurence POCHON, couturière.

Le 26 octobre, Prosper, Marie MERIGAY, voiturier et Pauline, Marie TUPIN, sans profession.

Décès

Le 2 janvier, Marie, François PEILLEX, 71 ans.

Le 20 janvier, Marie, Alexandrine SERVOZ, 8 mois.

Le 4 février, Angélique BURNET, 65 ans, épouse de Claude, François LAZARETH.

Le 11 février, Louis, Antoine MAGNIN, 30 ans.

Le 16 février, Léon, Adolphe VERNAZ, 1 an.

Le 7 mars, Julie, Françoise CHATILLON, 56 ans, veuve de Jacques, Louis BEAUFORT.

Le 6 avril, Joséphine, Augustine MAGNIN, 33 ans.

Le 8 avril, Jean, Marie GREPILLAT, 42 ans époux de Cécile MAITRE.

Le 10 avril, Joseph LAZARETH, 34 ans, époux de Lucie FONTAINE.

Le 6 mai, Jean, Pierre BLANC, 64 ans, époux de Julia, Françoise ROSSET.

Le 13 mai, Alexandre, Marie GREPILLAT, 2 mois.

Le 5 août, Marie, Antoinette CHEVALLAY, 66 ans, épouse de Joseph LAURENT.

Le 30 août, Adrien, François PEILLEX, 35 ans, époux de Marie, Sophie BONIN.

Le 11 septembre, Angel, Bruno CANOVA, 2 mois et 11 jours.

Le 7 octobre, Marie, Victorine BONNEVIE, 67 ans, veuve de André JACQUIER.

Naissances

- Le 7 novembre à THONON-LES-BAINS, Benjamin, Frédéric DELERCE, domicilié à NEUVECELLE, 149, avenue de Montigny.
- Le 13 novembre à THONON-LES-BAINS, Manon, Elisabeth, Nadège JACQUIER, domiciliée à NEUVECELLE, 529, avenue de Maxilly.
- Le 4 décembre à THONON-LES-BAINS, Audrey MASOERO, domiciliée à NEUVECELLE, 273, chemin de chez Duret.
- Le 18 décembre à THONON-LES-BAINS, Charly, Benjamin OEHL, domicilié à NEUVECELLE, 1214, avenue d'Evian.
- Le 31 décembre à THONON-LES-BAINS, Gloria, Madolaine VESIN, domiciliée à NEUVECELLE, 101, impasse des Pommiers.
- Le 28 février à THONON-LES-BAINS, Maëlys PORTO, domicilié à NEUVECELLE, 1193 a, avenue de Milly.
- Le 11 mars à PABU (Côtes d'Armor), Kelyan, Nicolas FRISON, domicilié à NEUVECELLE, 849, avenue de Maxilly.
- Le 19 mars à THONON-LES-BAINS, Léonie, Océane JEANSON, domiciliée à NEUVECELLE, 1052, avenue de Milly, « le Florida ».
- Le 24 février à VEVEY (Suisse), Loane, Anita, Sylviane DIJOUX LAPIERRE, domiciliée à NEUVECELLE, 58 a, avenue de Forchex.
- Le 13 avril à THONON-LES-BAINS, Kilian, Jean-Claude, André DUSSERT, domicilié à NEUVECELLE, 408, avenue Seuvay, « le Clair Matin ».
- Le 12 mai à THONON-LES-BAINS, Victor TEDETTI, domicilié à NEUVECELLE, 853, avenue de Milly.
- Le 10 mai à THONON-LES-BAINS, Dylan, Gérard, Grégory LACROIX, domicilié à NEUVECELLE, avenue du Rond Point « le Gallia ».
- Le 23 mai à THONON-LES-BAINS, Mathilde, Ambro, Noémie, Arlette ROUANET, domiciliée à NEUVECELLE, avenue de Maxilly, 3, châtlot du Gavot.
- Le 10 juin à THONON-LES-BAINS, Arsène DOUCET, domicilié à NEUVECELLE, 341, avenue de Maxilly.
- Le 16 juin à THONON-LES-BAINS, Valentin POTET, domicilié à NEUVECELLE, avenue de Forchex.
- Le 21 juillet à THONON-LES-BAINS, Louane, Jade MEAUX-EXPOSITO, domiciliée à NEUVECELLE, 378, route de Grande Rive.
- Le 30 juillet à THONON-LES-BAINS, Amy, Cassandra SEYE, domiciliée à NEUVECELLE, 574, avenue de Milly.
- Le 8 août à THONON-LES-BAINS, Ninon, Marie, Françoise PINGET, domiciliée à NEUVECELLE, 86, avenue de Forchex.
- Le 12 août à THONON-LES-BAINS, Liam, Louis, André, Vincent TURPIN, domicilié à NEUVECELLE, avenue du Gallia.
- Le 13 août à THONON-LES-BAINS, Arthur LAPEROUZAT, domicilié à NEUVECELLE, 313 avenue de Forchex « le Milly ».
- Le 28 août à THONON-LES-BAINS, Lina BOCHATON, domiciliée à NEUVECELLE, 1038, avenue de Milly.
- Le 9 septembre à THONON-LES-BAINS, Malo, Emile, Vianney MENGIN, domicilié à NEUVECELLE, 75, impasse des Moines.
- Le 17 septembre à THONON-LES-BAINS, Raphaëlle BELLORINI, domiciliée à NEUVECELLE, 1038, avenue de Milly.
- Le 30 septembre à THONON-LES-BAINS, Esteban, Joey, Luc RENAULT, domicilié à NEUVECELLE, 109, chemin de chez Duret.

- Le 7 octobre à THONON-LES-BAINS, Lizéa, Marie, Sylvie SONNIER, domiciliée à NEUVECELLE, avenue Seuvay.
- Le 12 octobre à THONON-LES-BAINS, Célian, Aubin BERTRAND, domicilié à NEUVECELLE, 9, chemin des Houches.
- Le 23 octobre à THONON-LES-BAINS, Loris, Clément, Alexandre PERNIN, domicilié à NEUVECELLE, 120, rue du Lac.

Décès

- Le 2 novembre, Maurice, Alphonse CHAPUIS, époux de Yolande, Marie, Esther TORNIER, 65 ans, domicilié à NEUVECELLE, 131, Parc des Vènes.
- Le 16 novembre, Jeannine, Albertine FAVRE, veuve de Charles, Marcel GREPILLAT, 83 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Verlagny.
- Le 24 décembre, Bernard, Denis MAQUENHEM, 75 ans, époux de Colette, Aurélie, Francine HERMAND, domicilié à NEUVECELLE, 171 b, chemin des Confertes.
- Le 9 janvier, Jean-François, Régis BENAND, époux de Noëlle, Paule, Colette CLAUTEAUX, 54 ans, domicilié à NEUVECELLE, 91, chemin du Chatelard.
- Le 6 février, Cécile, Anna CLAIVAZ, 87 ans, domiciliée à NEUVECELLE, « Grande Rive », 202, rue du Lac.
- Le 9 mars, Jean, Louis, Robert JULLIARD, époux de Sabine, Suzanne RUFFIN, 85 ans, domicilié à NEUVECELLE, 122, avenue du Flon.
- Le 15 février, Jacques, Michel, Daniel LANCHANTIN, veuf de Alice, Cécile NOIR, 69 ans, domicilié à EVIAN-LES-BAINS, Résidence Clair Horizon, 30, boulevard Jean Jaurès.
- Le 16 avril, Alain, Paul THOMAS, 64 ans, domicilié à NEUVECELLE, 675, avenue d'Evian.
- Le 27 avril, Gabriel, Jean BLANC, époux de Marie, Joséphine BONNEVIE, 85 ans, domicilié à NEUVECELLE, 229, avenue de Milly.
- Le 2 mai, Vincent, Claude STUDER, époux de Claire, Lily, Renée HERICKX, 50 ans, domicilié à NEUVECELLE, 251, rue du Parc de l'Abbaye, « le Clos des Roses ».
- Le 8 mai, Gérard, René VERNAZ-FRANCHY, 60 ans, domicilié à NEUVECELLE, le Florida bâtiment B, avenue de Milly.
- Le 10 juin, Jérémy MORAND, 32 ans, domicilié à NEUVECELLE, 15, avenue du Gallia.
- Le 6 juin, Sébastien, Pierre, Philippe DETRAZ, 20 ans, domicilié à NEUVECELLE, les Châlets du Gavot, avenue de Maxilly.
- Le 1^{er} juillet, François, Charles BUTTAY, veuf de Lina, Cécile DUTRUEL, 82 ans, domicilié à NEUVECELLE, 277, avenue de Lécherot.
- Le 7 septembre, Marie, Germaine ZARA, veuve de Louis, André, Eugène VESIN, 91 ans, domiciliée à NEUVECELLE, 1209, avenue de Milly.
- Le 14 septembre, Pierrette, Anne-Marie RAAB, 63 ans, domiciliée à NEUVECELLE, 339, parc de l'Abbaye.
- Le 25 octobre, Sabine, Suzanne RUFFIN, veuve de Jean, Louis, Robert JULLIARD, 88 ans, domiciliée à NEUVECELLE, 122, avenue du Flon.
- Le 25 octobre, Francesco DEIDDA, époux de Maria, Rosa SULIS, 84 ans, domicilié à NEUVECELLE, 71, avenue de Forchex.

27 naissances

9 mariages

18 décès

MARIAGES

- Le 19 décembre, André, Marcel, Fernand MAILLARD, chevalier de la légion d'honneur, Croix de guerre, Officier supérieur retraité, domicilié à NEUVECELLE, 102, rue du Lac et Victoria, Idaseimiebi, sans profession, domiciliée à DUGNY (93), 12, avenue du général de Gaulle.
- Le 22 mai, Frédéric, Luc EDMOND, artisan-commerçant et Rosemary, Virginie DETRAZ, conseillère de clientèle, domiciliés à NEUVECELLE, 1360, avenue de Milly.
- Le 29 mai, Alexandre LORMEAU, demandeur d'emploi, domiciliée à CRAN-GEVRIER, 29, rue Germain Perrard et Amélie DIMITRIADIS, formatrice en monétique, domiciliée à ANNECY, 27, rue du 11^{ème} BCA.
- Le 19 juin, Guillaume, Alexandre CORTE, responsable export, domicilié à VOIRON (Isère), 21, rue Rose SAGE et Marie-Pascale, Emmanuelle, Claude DECOUZ, responsable marchés publics-assurances-juridiques, domiciliée à NEUVECELLE, place de l'église.
- Le 16 juillet, Jean-Didier, Louis, Henri FRITEAU, ingénieur informatique et Stéphanie, Anne PHILIPPE, sans emploi, domiciliés à LYON 6ème arrondissement, 5, boulevard des Brotteaux.
- Le 24 juillet, Julien, Gérard, Pierre LEPAGE, analyste sécurité et Emmanuelle, Martine, Léa CROSET, fonctionnaire internationale, domiciliés à BONS-EN-CHABLAIS (Haute-Savoie), 244, rue de chez Moachon.
- Le 12 août, Georges, Philippe EYRIES, dirigeant de société et Nathalie, Jeanne, Pascale PIQUET, directeur Alliances Europe, domiciliés à NEUVECELLE, 74, chemin des Chataigniers.
- Le 4 septembre, Cédric, Georges, Pierre JACQUIER, géomètre et Mélanie, Marie, Bérangère GRIPPI, infirmière, domiciliés à NEUVECELLE, 529, avenue de Maxilly.
- Le 4 septembre, Michaël, Jean-Pierre VULLIET, technicien méthode et Caroline, Josiane, Annabel JACQUIER, animatrice, domiciliés à NEUVECELLE, 951, avenue d'Evian.

A tous nos jeunes mariés,
la Mairie de Neuvecelle
présente ses Voeux de Bonheur

Emmanuelle, Martine,
Léa CROSET

et Julien, Gérard, Pierre LEPAGE



Rosemary, Virginie DETRAZ

et Frédéric, Luc EDMOND



Marie-Pascale, Emmanuelle,
Claude DECOUZ

et Guillaume, Alexandre CORTE



Amélie DIMITRIADIS,
et Alexandre LORMEAU



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 décembre 2009,
au cours de cette séance
le Conseil Municipal :

- **A accordé** une prime de fin d'année au personnel communal pour un montant total de 24 658,99 €.
- **A approuvé** l'adhésion de la Commune au Comité National d'Action Sociale en faveur du personnel communal.
- **A approuvé** l'avant projet d'aménagement de la traversée de Grande-Rive - Petite-Rive et la poursuite de l'avancement du projet.
- **A approuvé** le projet d'aménagement de l'avenue de Lécherot, le planning de réalisation des travaux et l'acquisition foncière nécessaire à la réalisation des travaux.
- **A approuvé** le projet et le plan de financement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et les réseaux de télécommunication au parc Clair Matin à Milly.
- **A accepté** la demande d'adhésion de la ville d'Annecy au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie (SELEQ 74).
- **A approuvé** des cessions gratuites de terrain Chemin des Peupliers et Impasse du Club Hippique.
- **A accordé** un dégrèvement partiel sur une facture d'eau et d'assainissement établie au titre de l'année 2009.
- **A approuvé** les termes de la convention à passer avec la commune de Meillerie pour la mise à disposition d'un radar pédagogique visant à réaliser des statistiques sur les flux de circulation.
- **A réitéré** les modalités du bail de location du presbytère.
- **A approuvé** l'acquisition d'un terrain de 4 993 m2 au lieu-dit « la Creuse » par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

Successivement,
en fin de séance,
le Conseil Municipal :

- **A été informé** du renouvellement de la ligne de crédits utilisable en cas de besoins temporaires de trésorerie.
- **A été informé** de l'ouverture imminente des commerces de Milly (supèrette, boulangerie-pâtisserie-salon de thé et pizzeria).
- **A pris connaissance** de l'adhésion en cours de la Communauté de Communes du Pays d'Evian au SYMAGEV.
- **S'est penché** sur les modalités de distribution de l'eau potable et sur sa qualité.

Le 23 mars 2010,
au cours de cette séance
le Conseil Municipal :

- **A approuvé** le compte administratif et le compte de gestion de 2009 du budget principal qui fait ressortir un excédent global de clôture de 904 435,63 € et de 365 525,63 € en tenant compte des restes à réaliser.
- **A approuvé** le compte administratif et le compte de gestion de 2009 du budget annexe de l'eau qui fait ressortir un excédent de 93 529,74 € et de 78 529,74 € en tenant compte des restes à réaliser.
- **A affecté** le résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de l'eau.
- **A approuvé** le budget primitif M 14 de 2010 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :	recettes et dépenses :	2 626 191 €
- Section d'investissement :	recettes et dépenses :	3 443 735 €.
- **A approuvé** le budget primitif annexe de l'eau de 2010 qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation :	recettes et dépenses :	787 460 €
- Section d'investissement :	recettes et dépenses :	288 780 €.
- **A décidé**, compte tenu du programme d'investissement soutenu tout en tenant compte de la conjoncture économique actuelle, de limiter l'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales à 1,5 %. Les taux appliqués en 2010, sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation :	9,42 % contre 9,28 % l'an dernier
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	9,19 % contre 9,05 % l'an dernier
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	32,36 % contre 31,88 % l'an dernier
- Taxe professionnelle (taux relais voté pour 2010) :	15,96 % contre 15,72 % l'an dernier.

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal
a attribué aux associations
les subventions suivantes :

Neuvecelle Loisirs Culture	16 000 €	Arc en ciel (Hôpitaux du Léman)	50 €
Lou Nove Chatni	5 000 €	VIA 74 - Antenne de justice	533 €
Hand Ball de Neuvecelle	4 710 €	Association Sauvons le Tonkin	50 €
Neuv'Gym	1 200 €	MUTAME Savoie Mont-Blanc	185 €
Club de l'Amitié	1 000 €	Association Savoie Argentine	80 €
Donneurs de Sang	950 €	Prévention routière	80 €
Le Marque Page	1 600 €	Jeunesses musicales de France	280 €
Association Restaurant scolaire	14 000 €	Secours en montagne du Chablais	200 €
Trompes de chasse	1 000 €	Secours Populaire	100 €
Ecole du Chat	1 000 €	MJC Evian	1 000 €
Association l'atelier d'art	700 €	ADMR	5 000 €
Alzheimer 74	50 €	Tennis Club d'Evian	2 000 €
Association théâtrale	1 500 €	Club des anciens Caddies	500 €
Regards et boules de poils	150 €	TOTAL	58 918 €

- **A accordé** une subvention de 24 000 euros au C.C.A.S. de Neuvecelle et de 19 508 € à l'école Saint-Bruno pour les 31 élèves de Neuvecelle scolarisés dans cet établissement.
- **A demandé** que l'acquisition de mobilier et d'équipements soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.
- **A donné** délégation à Monsieur le Maire en matière de placement de fonds.
- **A actualisé** le tableau des effectifs des emplois permanents.
- **A décidé**, après avoir jugé de l'opportunité des différentes alternatives, de procéder à la démolition de la maison « Bertrand » sise à Milly Nord.
- **A approuvé** l'avenant à intervenir dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée de Grande-Rive et Petite-Rive.
- **S'est déclaré** favorable au projet de prolongation du réseau d'eaux pluviales de l'intercepteur de Milly.
- **A approuvé** le projet de création d'un trottoir chemin de Chez Constantin ainsi que le plan de financement correspondant.
- **A approuvé** l'adhésion de la Commune à l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)
- **A approuvé** la révision de la participation de la Commune au Centre de Loisirs sans hébergement organisé par l'espace MJC d'Evian.
- **A approuvé** un échange de terrain entre Haute-Savoie Habitat et la Commune dans le cadre de l'opération de construction de 14 logements locatifs en accession à la propriété à Milly Sud.
- **S'est déclaré** favorable à une acquisition de terrain nécessaire aux travaux d'aménagement de l'avenue de Lécherot.
- **A approuvé** une cession gratuite de terrain avenue Seuvay.
- **A approuvé** le versement d'une participation pour des travaux de neutralisation d'une cuve à fioul.

Le 8 juin 2010,
au cours de cette séance
le Conseil Municipal :

- **A procédé** à l'élection de Madame Anne-Cécile VIOLLAND au poste de 5ème adjoint devenu vacant et a remercié Monsieur Jean-Marie LE ROY pour tout le travail qu'il a accompli pour la Commune et lui a souhaité un prompt rétablissement.
- **A modifié** la composition des commissions municipales « vie sociale et communication », « vie associative, scolaire et activités périscolaires » ainsi que les comités consultatifs correspondants.
- **A désigné** Madame Sylvie BESSON en tant que déléguée titulaire et Monsieur Philippe DRAGO en tant que délégué suppléant pour représenter la Commune au Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage Sédentaires du Chablais (SYMAGEV) et a approuvé l'adhésion de la Commune de Lully à cette structure.

Le 8 juin 2010,

au cours de cette séance

le Conseil Municipal :

- **A procédé** à des décisions modificatives sur le budget primitif de la Commune et sur le budget primitif de l'eau potable.
- **A attribué** une subvention de 500 € à l'association « Accueil et Partage » et une subvention de 500 € à la société « Saint-Vincent de Paul ».
- **A décidé** de lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- **A approuvé** l'avenant aux travaux d'aménagement du Parc de Milly.
- **A approuvé** le bilan de la réunion relative à l'aménagement de la traversée de Grande-Rive - Petite-Rive avec les représentants de la CIPEL et des associations de protection de l'environnement.
- **A autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour l'acquisition d'un terrain au lieu-dit « La Creuse ».
- **A approuvé** une cession gratuite de terrain au lieu-dit « Lécherot ».
- **A approuvé** le projet et le plan de financement des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens Avenue des Chataigniers.
- **A approuvé** les termes de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien à passer avec le Conseil Général de la Haute-Savoie pour l'aménagement d'un trottoir entre Milly et Verlagny sur la route départementale n° 21.
- **A approuvé** la souscription de parts sociales de la société IDEIS, pour un montant total de 150 €, dans la cadre de la construction de maisons avec options d'achat à Milly Sud.
- **A été informé** de la réalisation d'un emprunt de 995 028 € conformément à la délégation donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal.

En fin de séance,

le Conseil Municipal :

- **A réitéré** le souhait de l'installation d'un distributeur automatique de billets à Milly.
- **A fait** le point sur l'aménagement du parc de Milly dont l'inauguration aura lieu en septembre.
- **A été informé** de l'état d'avancement du projet d'Agenda 21 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le 16 septembre 2010,

au cours de cette séance

le Conseil Municipal :

- **A demandé** à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie la prorogation, pour une durée de 5 ans, de la déclaration d'utilité publique du projet d'extension du cimetière communal.
- **A demandé** à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie le transfert, au profit de la commune, de la gestion de la parcelle du domaine public fluvial de l'Etat, concernée par l'aménagement de la traversée de Grande-Rive / Petite-Rive.
- **A approuvé** la charte « Notre Village, Terre d'Avenir » de l'Agenda 21.
- **A approuvé** le versement d'une participation, de 200 euros par enfant, à l'école de musique d'Evian permettant aux élèves de Neuvcelle de bénéficier des mêmes tarifs que les élèves domiciliés sur Evian.
- **A accordé** au receveur municipal une indemnité de Conseil au taux plein.
- **A donné** une appellation à la voie du lotissement au lieu-dit « Aux Vernes ».
- **A approuvé** des cessions gratuites de terrains avenue du Champ de la Croix, Chemin de la Mi-Tiesa et Chemin du Chatelard.

En fin de séance,

le Conseil Municipal :

- **A été informé** de l'installation prochaine de containers semi-enterrés à Lécherot.
- **A réitéré** l'intention d'organiser l'inauguration du Parc Clair Matin, à Milly, courant octobre.
- **A été informé** de l'organisation des prochaines journées du patrimoine du 18 au 26 octobre.
- **S'est penché** sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pour ce qui concerne la largeur des voies communales et la mise à disposition d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage.
- **A pris connaissance** de l'état d'avancement d'une demande d'autorisation d'urbanisme concernant une construction située Avenue du Léman.

	Av. Maxilly du 07 au 13/07	Av. Milly/Verlagny du 15 au 19/07	Av. Léman/Cimetière du 21/07 au 02/08	Av. Evian/Fion du 01 au 06/09	Av. Milly/Lécherot du 08 au 13/09
En règle	11 173	4 971	24 990	4 822	12 621
< 10 Km/h	2 524	1 556	2 784	126	2 525
< 20 Km/h	532	362	598	12	526
< 30 Km/h	97	58	118	1	81
< 40 Km/h	13	17	27	0	19
< 50 Km/h	1	4	5	0	5
>= 50 Km/h	0	0	3	0	0
Excès vitesse	22,8 %	28,66 %	12,39 %	2,80 %	20 %
Total véhicules	14 340	6 968	28 525	4 961	15 777

Comme évoqué dans le Neuv'echos d'octobre, nous vous laissons découvrir les enregistrements du radar, site par site. Même si les infractions restent globalement minoritaires, on constate une grande disparité en fonction de la localisation du radar. En effet, l'avenue d'Evian semble moins favoriser les dépassements de vitesse alors que l'avenue de Milly, suivie de l'avenue de Maxilly semblent plus propices à appuyer sur l'accélérateur. Il est intéressant de noter qu'il n'y a pas de corrélation entre la fréquentation et le nombre d'infractions. Certainement, l'architecture des routes n'est pas étrangère à ce constat. Pour autant, n'est-ce pas à chacun de se responsabiliser et de ne pas se laisser griser par les lignes droites au risque de voir fleurir ci et là chicanes, dos d'âne et/ou coussins berlinois ?



DÉNEIGER DANS SON QUARTIER



Chaque hiver, les services municipaux entretiennent les rues pour qu'elles restent dégagées et accessibles.

Cependant, chaque riverain, particulier, commerçant, entreprise est tenu de nettoyer le trottoir devant chez lui, de déneiger et de mettre le sel sur le verglas, sur une largeur minimum de un mètre, conformément au règlement sanitaire départemental. Les neiges et les glaces accumulées sur les toits surplombant le domaine public ne doivent pas constituer un danger pour les utilisateurs du domaine public. Faute de quoi la responsabilité des riverains peut-être engagée.

La commune déneige quant à elle les trottoirs situés le long des propriétés communales, les voies publiques ainsi que les accès des bâtiments communaux.



Pavelec

STATION DE POMPAGE
(eau potable, eau usée)
TRAITEMENT EAU POTABLE
TELECOMMANDE - AUTOMATISME
REGULATION - TELETRANSMISSION
RECHERCHE DE FUITE

Parc d'activités des Platières - 160 Rue du Moron
69440 SAINT LAURENT D'AGNY

Tél : 04 78 48 79 67
Fax : 04 78 48 79 64
Email : pavelec@wanadoo.fr



GRANDE-RIVE
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 14 50
www.hotelepanorama.com

Montmasson
Ingénieurs Conseils

**CABINET
B. MONTMASSON
INGENIEURS CONSEILS**

25, bis avenue de Novel
74000 Annecy
Tél : 04 50 57 04 45
Fax : 04 50 57 24 39

E-MAIL : cabinet.montmasson@montmasson.fr

**ETUDES ET MAÎTRISE D'OEUVRE
INFRASTRUCTURES, EAU POTABLE
ET ASSAINISSEMENT**

Selectour
OFFICE
DES BAIGNEURS

Agence de voyage
Billet avion, train et bateau
Séjours - Circuits croisières

1, place du Port - B.P.6
74202 Evian Cedex

Tél. 04 50 75 27 53
Fax 04 50 74 60 34

office@selectour.com



Intermarché
Les Mousquetaires

04 50 76 15 15

ZA du Crêt - 74500 LUGRIN

Ouverture tous les jours Non-Stop
de 8H45 à 19H15

Dimanche de 8H45 à 11H45

www.intermarche.com



LES CHÂTAIGNIERS EN DANGER

Le cynips du châtaignier

En octobre 2009, une tournée des Correspondants-Observateurs du Département de la Santé des Forêts (CODSF) a trouvé des symptômes de galles sur les feuilles des châtaigniers à l'est de Curtenay à Maxilly. Il s'agit d'attaques d'un petit insecte, un hyménoptère, le cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*).

Mardi 11 mai, une réunion d'information a eu lieu à Maxilly où étaient invités toutes les communes environnantes, ainsi que les propriétaires de châtaigniers et des professionnels de la castanéiculture (culture de la châtaigne), du DSF et du SRAL (Service Régional de l'Alimentation anciennement appelé Protection des Végétaux).

Le DSF a exposé l'insecte et ses dégâts. Ce nouvel insecte est présent en Italie dans la région de Cuneo et, depuis 2007, en France dans la région de Tende (06), d'où il s'étend sur les communes voisines. Jusqu'à maintenant, il n'avait jamais été détecté ailleurs en France. C'est un hyménoptère de 2,5 millimètres de long qui dépose ses œufs dans les bourgeons de fin juin à mi juillet. Les larves passent l'hiver puis se développent dans une galle de 5 à 20 millimètres de long. La transformation (nymphe) en adulte se fait dans la galle et le nouvel insecte la perce pour sortir et s'envoler. Particularité : on n'a que des femelles.

Originaire d'Asie, il est considéré comme le ravageur le plus important du châtaignier en arboriculture fruitière. En effet, ses attaques provoquent une diminution de la croissance des rameaux et une baisse importante de la fructification, de 50 à 70 %.

Le SRAL a ensuite expliqué la réglementation autour de cette découverte. Par arrêté préfectoral, Maxilly a été mise sur la liste des communes où le cynips est présent. Aucune branche, porteuse de bourgeons, ne doit être sortie de la commune et tous les végétaux contaminés doivent être brûlés (cette mesure disparaît après la prospection faite en juin décrite ci-dessous). A la fin de la réunion, on nous a signalé de nouveaux dommages décelés dans la Drôme et dans le Rhône début mai.

En juin, une prospection du DSF autour de Maxilly a permis de trouver des châtaigniers infestés dans toutes les communes de Saint Gingolph à Publier. La Maurienne en Savoie est aussi atteinte. Il semble que le phénomène progresse par spots sans que l'on sache l'origine : introduction de plants contaminés dans les bourgeons, introduction de l'insecte lui-même qui se serait fait embarqué dans les moyens de transport ? Nul ne le sait, mais une grande vigilance s'impose, sa vitesse de propagation étant de 25 kilomètres par an.

Tous les départements infestés ont un arrêté préfectoral interdisant la mise en vente de châtaigniers et le transport de branches. Par contre, rien n'est imposé pour la destruction des arbres, tant il y en a et des gros.

Jean-Charles LAZARETH, ONF-CODSF



willem den Hengst et associés
architectes-paysagistes ingénieurs-conseils



tél: 04-50-71-13-42 - willem.den-hengst@wanadoo.fr
www.willemdenhengst.com

VENTIMECA
GENIE CLIMATIQUE

Fabrication & Installation

Ventilation - Climatisation
Pompes à chaleur air/air
Pompes à chaleur air/eau
Aérothermie - Géothermie

Ventimeca Chablais
30, Chemin de l'aulieu
74140 SCIEZ Tél. 04 50 72 35 94

BUROPLAN

Papeterie - Reprographie
Mobilier de Bureau et Collectivités
Imagerie extérieure

Pour le professionnel
et le particulier

CALIPAGE

04 50 26 43 36
12, Boulevard de Canal - 74200 THONON
gilles.buroplan@orange.fr

digital
group

IMAGE - SON


PERAY TELE

2, rue de la monnaie
74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 18 40

IMAGE SON MULTIMEDIA MÈNAGER

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

R. SANNICOLO
& Fils



CHAMPANGES - Tél. 04 50 73 40 02
NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 62 61

TABAC PRESSE
NEUVECELLE

M. FRANIERI

LOTO - COPIE - FAX
CLÉ MINUTE - TIMBRE AMENDE

Ouvert tous les jours
7h00 - 12h30 et 15h00 - 19h15
dimanche matin

Tél. 04 50 75 55 31

AGENDA 21

UN OUTIL CONCRET AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

L'AGENDA 21 validé par un jury national le 3 novembre dernier est le fruit d'un travail qui a duré plus d'un an et demi.

L'élaboration de l'AGENDA 21 fut marquée par plusieurs étapes : Le diagnostic de l'association « Notre Village, Terre d'Avenir », votre diagnostic à travers les réponses aux questionnaires mis à votre disposition, la création des ATELIERS 21 source de nombreuses propositions retenues et enfin les arbitrages par la Commission Développement Durable avant la validation par le Conseil Municipal du 16 septembre 2010.

« APPROBATION DE L'AGENDA 21 « NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 septembre 2008 portant sur la mise en place par la Commune de l'AGENDA 21 local « Notre Village, Terre d'Avenir ». Il présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village, Terre d'Avenir » et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Le 16 septembre,

le Conseil Municipal, décide

d'approuver la Charte

« Notre Village Terre d'Avenir » :

AGENDA 21 local.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'approuver la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » ; AGENDA 21 local.

Le choix de l'association « Notre Village, Terre d'Avenir » a été dicté par le désir de travailler avec une structure adaptée à la taille de notre territoire. Le diagnostic rendu par l'association au mois de décembre 2008 a permis de mettre en avant nos points forts et nos faiblesses au regard du Développement Durable à l'échelle locale.

Cette étape a été suivie de la création d'un questionnaire en collaboration avec les responsables des associations de notre Commune, puis de sa distribution.

Le traitement des réponses a été l'occasion pour la Commission Développement Durable de faire le point sur le regard que vous portez sur la situation présente mais aussi à venir sur les thèmes que sont l'environnement, le social et l'économie.

La création des ATELIERS 21 a été l'occasion d'échanger à plusieurs reprises au cours de l'année 2009 sur les plusieurs thèmes touchant le Développement Durable. Les échanges ont été riches. Je tiens à remercier celles et ceux qui ont pu se libérer pour ces moments d'échanges, de débat.

La richesse des propositions a été telle qu'il n'a pas été possible pour la Commission de toutes les retenir. Pour autant, la grande majorité a trouvé sa place dans le document final que le Conseil Municipal du 16 septembre 2010 a voté à l'unanimité.

L'AGENDA 21 de notre Commune a été validé par un jury national le 3 novembre 2010. Le Label « Notre Village, Terre d'Avenir » sera remis prochainement au cours d'une cérémonie au Ministère de l'Aménagement du Territoire.

L'AGENDA 21 prend en compte les 5 finalités du développement durable, cadre de référence ministériel (MEDDTL) :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Un document de référence sera distribué au cours de l'année 2011, dans lequel vous retrouverez les actions qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années.

La commission et moi-même souhaitons remercier celles et ceux qui ont participé et permis à l'AGENDA 21 de devenir un support essentiel au regard du développement durable sur notre territoire.

Eric ANDRE.

Conseiller municipal en charge de la promotion du Développement Durable.

L'IMPLUVIUM

L'origine de l'eau minérale naturelle d'Evian se trouve sur le plateau de Gavot. L'impluvium est la partie située sur le plateau où les pluies et les neiges tombent et sont stockées, puis lentement filtrées et purifiées à travers les multiples strates géologiques (à une vitesse d'environ 300 m/an), avant d'aboutir à l'eau minérale naturelle. Le temps de filtration minimum est de 15 ans.

La source de l'eau minérale naturelle Evian constitue un patrimoine naturel d'exception. Conscient de la valeur de cette ressource, d'Evian a mis en place, depuis de longues années, une politique destinée à protéger la qualité de son eau.

Les zones humides sont d'un intérêt capital pour la préservation et le renouvellement de l'eau. Afin de pérenniser la zone d'infiltration, la marque a mobilisé les acteurs locaux et créé, en 1992, une association, l'APIEME (Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale naturelle d'Evian), afin de protéger l'ensemble de l'impluvium et particulièrement son réseau de 70 zones humides, de les gérer durablement, et de lutter contre leur destruction.

L'Association met en œuvre deux types d'action :

▪ Le premier vise la protection et l'amélioration de l'environnement, intégrant l'aménagement territorial des communes, une urbanisation raisonnée, la préservation et la réhabilitation des zones humides, la gestion des risques inhérents à la population et à l'activité humaine.

Parmi les exemples de réalisations dans ce domaine, on peut citer l'amélioration des réseaux (extension du réseau d'assainissement et création d'une station de traitement des eaux usées, le soutien à l'entretien des chemins et des ruisseaux du Plateau de Gavot, des opérations de sensibilisation de la population locale à un code de bonnes pratiques en matière de jardinage (limitation des pesticides) et de gestion des déchets, gestion des zones humides.

▪ Le deuxième type d'action consiste en un accompagnement des agriculteurs en faveur dans la mise en œuvre de pratiques innovantes et plus respectueuses de l'environnement.

Ce partenariat a permis de mettre en place une Charte de bonnes pratiques agricoles, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et le Syndicat d'Intérêt Collectif Agricole (SICA), l'utilisation d'alternatives naturelles aux produits phytosanitaires et le recours à des méthodes de fertilisation équilibrées et contrôlées.

Il a permis également d'instaurer des pratiques d'élevage préservant les sols et la ressource en eau par la mise aux normes des bâtiments d'élevage, la valorisation simultanée d'un élevage extensif et d'une filière « valorisation du lait », et le soutien aux zones d'AOC Reblochon et Abondance. Aujourd'hui cette politique prend également la forme d'un accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre des techniques de compostage des fumiers et de méthanisation des lisiers.

Ces différentes actions ont permis de sécuriser et d'entretenir un réseau de 70 zones humides sur le plateau de Gavot. Ces milieux uniques et fragiles concentrent une richesse biologique exceptionnelle. Le tiers des espèces végétales menacées est strictement lié à ces zones et la moitié des oiseaux présents sur le territoire dépendent de ces milieux. A Evian, un technicien de tourbière est spécialement chargé de la gestion de ces zones humides et anime des sessions pédagogiques sur le terrain auprès des écoles mais aussi de populations adultes.

Mais l'engagement d'Evian en faveur de la protection des zones humides dépasse le périmètre de sa source. En 1998, la marque est devenue partenaire de Ramsar, via la création d'un fonds Danone-Evian qui finance des campagnes de sensibilisation. Elle a également créé les Écoles de protection de l'eau afin d'apporter un financement et son savoir-faire pour protéger la quantité et la qualité de la ressource en eau de trois pays : le Népal, la Thaïlande et l'Argentine.

La Convention internationale sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, sous l'égide de l'UNESCO, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. La Convention réunit actuellement 158 parties contractantes qui ont inscrit 1801 zones humides, pour une superficie totale de 163 millions d'hectares, sur la Liste des zones humides d'importance internationale.

Le temps de filtration minimum
est de 15 ans.

1992,
création de l'APIEME.

1998,
la marque Evian, devient
partenaire de RAMSA.



L'IMPLUVIUM

Représentant 6% des terres émergées, les zones humides produisent 25% de l'alimentation mondiale (pêche, agriculture, chasse) et fixent 20% du carbone de la planète. Leur rôle précieux dans la filtration de l'eau assure le maintien d'une eau de qualité et d'importants réservoirs, essentiels aux populations. Les zones humides figurent parmi les écosystèmes les plus riches au monde. Elles apportent l'eau et les ressources primaires indispensables à la survie d'innombrables espèces animales et végétales. Elles représentent également un extraordinaire réservoir du patrimoine génétique végétal et nourrissent un quart de l'humanité. Ainsi, le riz, plante typique des zones humides, constitue l'alimentation de base de plus de la moitié de la population mondiale.

Les zones humides forment une barrière naturelle de protection contre les phénomènes climatiques telles que les crues et les sécheresses, elles stabilisent les sols et réduisent l'érosion ; leur végétation absorbe l'azote et aide à préserver et à améliorer la qualité de l'eau ; elles filtrent l'eau de pluie, maintiennent un niveau d'eau stable et recueillent les sédiments. Enfin, elles représentent des zones clés d'infiltration des eaux et contribuent au renouvellement des nappes phréatiques.



Le Moulin à Poivre

1392, route de Milly
74500 NEUVECELLE
Tél. 04 50 75 97 81
06 80 46 81 63
www.moulin-a-poivre.fr



Terrassements - VRD
Transports - Agrégats
Travaux Publics - Enrobés
Assainissement - Génie Civil
Aménagement de cours de villa

PERRIER TP - Centre Haute Savoie

43, Rue des Entreprises - Z.I. - mail.bctp@perriertp.com

Tél. 04 50 72 00 06 - Fax. 04 50 72 02 31

Ruisseau de Forchex

C'est le plus important de Neuvecelle. Il prend sa source sur la commune de Saint-Paul à 800 m d'altitude. La surface de son bassin versant est d'environ 70 hectares.

Ce ruisseau est à l'état nature sur la majorité de son parcours. A l'amont de la partie urbaine de Neuvecelle, il draine des zones essentiellement boisées. Il traverse Neuvecelle sous la forme d'un ruisseau naturel encaissé qui sert parfois au transit de la faune. On peut ainsi voir des biches ... à Grande Rive. La traversée d'Evian est canalisée à ciel ouvert.

Lorsqu'il passe sous le pont de l'avenue de Lécherot, il a un débit décennal de 4,7 m³/s (une fois tous les 10 ans) et un débit centennal de 8,2 m³/s (une fois par siècle). A Grande Rive, à l'exutoire dans le Lac Léman, son débit décennal approche les 7 m³/s et son débit centennal 11 m³/s. Ce ruisseau offre une capacité d'évacuation importante sauf au passage sous la RD 1005 (ex N5) à Evian, qui est le point critique.

Le problème pourrait surtout provenir des embâcles créés par le charriage de gros matériaux et de végétaux. Il est régulièrement constaté que les propriétaires riverains oublient leur obligation d'entretien du ruisseau.

Afin de prévenir ces embâcles, les communes d'Evian et de Neuvecelle se sont accordées afin d'étudier la construction d'un ouvrage de décantation qui pourrait être situé à l'amont de Grande Rive.

Ruisseau des Chavannes (ou du Bois du Feu)

Ce ruisseau prend sa source à Larringes. Il traverse le Bois du Feu, puis est en collecteur dans l'avenue du Léman. Il passe en limite de l'ancien poney-club sous l'église. Son exutoire est à Evian à l'ouest de la Place Henri Buet. Son débit décennal est de 0,8 m³/s à son arrivée dans la zone urbaine de Neuvecelle et de 6,7 m³/s à son entrée à Evian (traversée de la voie ferrée du Tonkin). Il présente un débit décennal de 8,4 m³/s au Lac Léman.

Ce ruisseau reprend le collecteur Ø500 de l'avenue d'Evian, qui reçoit le collecteur Ø400 de l'avenue de Forchex. Ce dernier sert d'exutoire au bassin versant de « Chez Rebet » et, en partie « des Confertes » (environ 13 ha).

Collecteur de Milly

En 2008-2009 la commune a effectué des travaux de pose d'un nouveau collecteur Ø1000 dans l'avenue de Milly entre le ruisseau de Forchex et l'avenue de Lecherot. Une deuxième phase de travaux consistera à poser un nouveau collecteur Ø800 entre l'avenue de Lecherot et Milly. Ce projet est en attente d'autorisation administrative. Il a pour but de rediriger l'eau des collecteurs des avenues de Forchex et des Confertes vers le ruisseau de Forchex, afin de délester le collecteur de l'avenue d'Evian et le ruisseau des Chavannes.

Ruisseau de Maraïche

Son exutoire dans le Lac Léman est situé à Grande Rive en face du chemin du Redalet. Il y présente un débit décennal d'environ 3m³/s.

Sa partie aval est à ciel ouvert jusqu'au chemin des Houches, où il est canalisé. Dans sa partie amont, il délimite les communes de Neuvecelle et Maxilly.

Ce ruisseau avait pour habitude de déborder sur la route de Grande Rive une à deux fois par année. En 2006, le Conseil Général, en effectuant des travaux au carrefour de Maraïche (CD 21-CD 24), a posé un nouveau collecteur Ø700 dans l'avenue d'Abondance jusqu'au ruisseau de Forchex. Ce nouveau tuyau, en reprenant les eaux de l'avenue de Maraïche, a permis de délester le ruisseau de Maraïche. Désormais ce dernier ne devrait plus déborder.

Il restait à régler le problème de la partie basse du chemin des Houches où le collecteur Ø500 est parfois saturé. A l'automne 2010, la commune a posé un tuyau en travers de l'avenue de Milly, juste au-dessus du carrefour du « Banc Vert » afin de raccorder le fossé sud au fossé nord. Ce fossé sud de l'avenue de Milly reprend partiellement les eaux des bassins versants de Verlagny et de l'Epineux, ainsi que le collecteur de l'avenue de Montigny. Toutes ces eaux étaient raccordées au ruisseau de Maraïche. Désormais, en changeant de fossé, elles se dirigent vers le



ruisseau de Forchex. C'est environ 300 l/s qui ont été retirés du collecteur du chemin des Houches. C'est peu et beaucoup à la fois. Cela diminue le risque de débordement dans le chemin des Houches.

Ruisseau de Chez Laurent

Il est situé au sud-est de la commune et se « jette » dans le ruisseau de Maraïche au niveau de chemin du Chatelard, où il présente un débit décennal de 0,8 m³/s.

Il reprend les eaux issues du Bois Ramé, du Parc de Neuvecelle et de la partie haute de l'avenue de Valère.

Ruisseau de Chez Granjux

Son exutoire dans le Lac Léman est à Maxilly en face de la route de Petite Rive. Il y présente un débit décennal de 2,3m³/s.

Il est visible au bout du chemin de Champbontemps. Il est canalisé dans l'impasse de Grandchamp et reprend les eaux de l'avenue de Maxilly, des Vernes et en partie du Parc de l'Abbaye.

Conclusion

Les débits, dont il est souvent fait référence dans l'article ci-dessus, sont des données issues de calculs théoriques qui peuvent présenter parfois quelques incertitudes.

Les communes prennent souvent comme base de calcul les débits maximum de fréquence décennale. Les collecteurs sont donc calculés, en théorie, pour déborder une fois tous les 10 ans. Il s'agit d'un juste compromis entre l'investissement et la sécurité. Un collecteur, acceptant un débit de fréquence centenaire, serait beaucoup plus important mais surtout plus coûteux.

A Neuvecelle, nous avons la chance d'avoir encore une majorité de ruisseaux à ciel ouvert. Il faut encore rappeler aux riverains qu'un bon écoulement est d'abord dû à un bon entretien des berges.

D'autre part, dans le cadre de la révision du PLU qui vient de débiter, la notion de rétention à la parcelle des eaux pluviales sera insérée dans le règlement. Il s'agit, pour les futurs projets de construction, de prévoir un système de retenue des eaux afin que le débit, issu de la parcelle, soit le même avant et après urbanisation. Ainsi le volume des eaux collectées ne devrait pas augmenter et les collecteurs existants resteront suffisants.

Une autre possibilité est d'infiltrer les eaux (puits perdu). Malheureusement cette solution, la plus en phase avec la notion de développement durable, n'est que rarement possible à Neuvecelle, à cause de la nature des terrains.

Mieux gérer avant d'investir ...

Frédéric Harduin.

Adjoint à l'urbanisme.

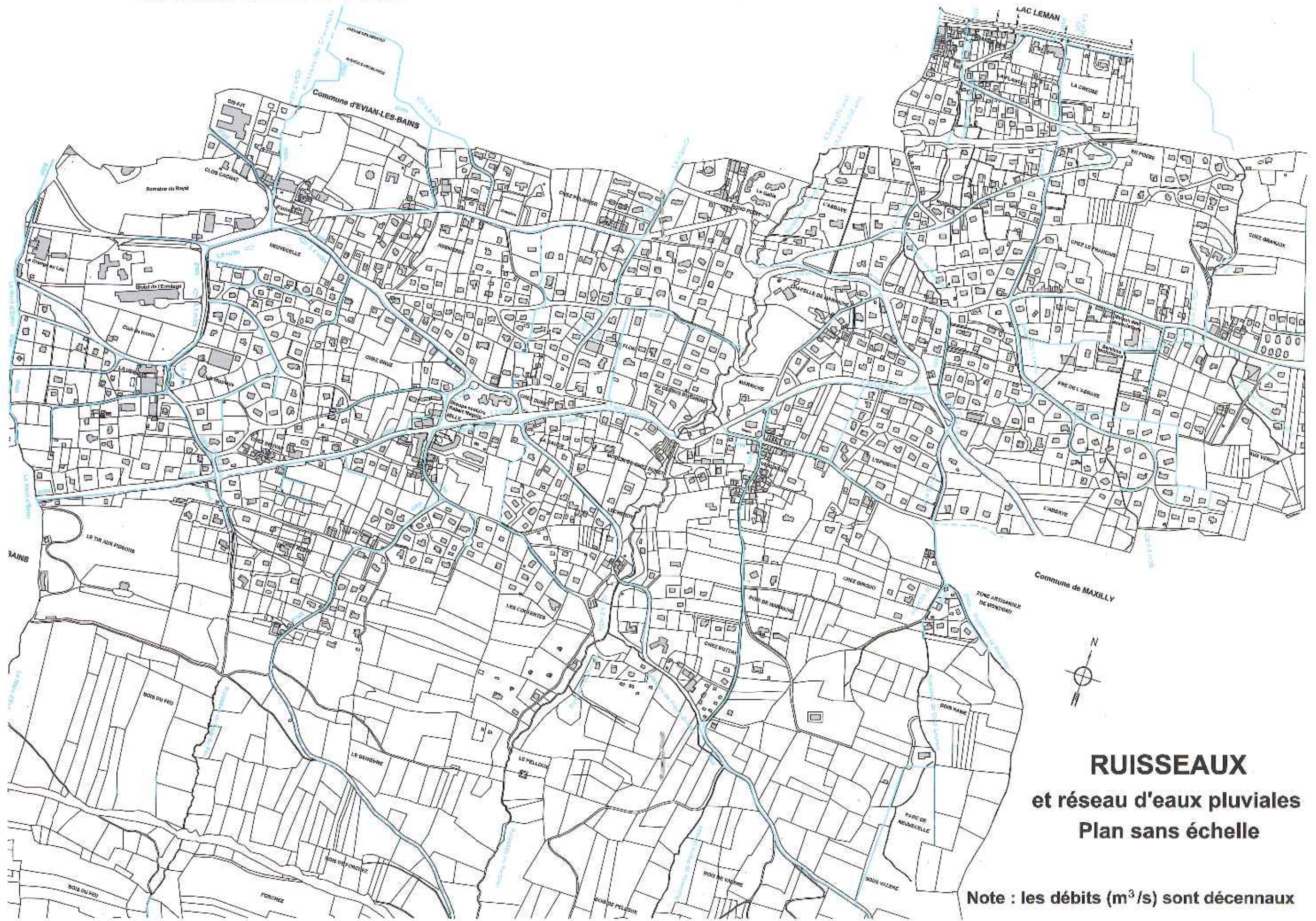
Sur la base de l'étude du cabinet Montmasson, Ingénieur Conseil à Annecy.

A l'amont de la zone urbaine



Sous "Le Gallia"





RUISSEAUX
et réseau d'eaux pluviales
Plan sans échelle

Note : les débits (m³/s) sont décennaux

Club de l'Amitié



Le Club de l'Amitié de Neuvecelle a ouvert ses portes en septembre. Les adhérents de longue date sont toujours fidèles, certains nous ont quittés, mais nous accueillons tous ceux qui sont intéressés ; alors n'hésitez pas à nous rejoindre : le jeudi de 14h à 18h au 520 avenue Maxilly. Vous pourrez participer aux jeux de cartes, scrabble, etc..... un goûter toujours très convivial vous sera offert, après de dures parties de jeux !...

Par ailleurs certains jeudis, nous nous retrouvons tous ensemble devant une bonne table de restaurant. Pour beaucoup d'entre nous, ce sera agréable de se faire choyer et réveiller nos papilles !...

Alors, venez nous rejoindre, peut-être nous apporterez-vous de nouvelles idées. Déjà 5 nouvelles personnes nous ont rejoints.

Le comité vous souhaite de passer une bonne année avec nous.

Trompes de chasse



Depuis trente et un ans, les membres de notre association des Trompes de Chasse de Neuvecelle se retrouvent chaque lundi et jeudi, à partir de 20h pour les répétitions en groupe à l'école de Milly. Dès que les beaux jours arrivent, nous prenons nos quartiers d'été dans les bois de Valère. Quatre nouveaux débutants nous ont rejoints : Adrien, David, Maxime et Pascal s'initient actuellement à la pratique de l'instrument. La trompe est un instrument très difficile à maîtriser et nécessite beaucoup de persévérance avant de pouvoir arriver à sonner une fanfare sans fausse note. Nous leur souhaitons donc la bienvenue. En outre, les membres du groupe ont nommé au printemps dernier Vincent DAVID à la présidence de l'association.

Pour tout renseignement vous pouvez le contacter au :
Tél. 04 50 38 33 02.



La Neuvecelloise

Comme le veut la tradition, la kermesse de la Neuvecelloise s'est déroulée le dimanche 11 juillet 2010. La messe, chantée par les chorales de Maxilly, Neuvecelle et Lugrin réunissait les trois communautés, qui, à la sortie, purent profiter de l'apéritif concert donné par le groupe de cuivre le Betzut's, sous un soleil de plomb. Il y a eu une chasse aux parasols pour protéger les musiciens pour qu'ils puissent exercer leur art sans fondre littéralement. L'ombre des arbres, la fraîcheur du petit blanc, ou de la bière, celle-ci ayant eu quelques vapeurs dans l'après midi. Tout le monde s'est retrouvé, petits et grands dans cette ambiance si chaleureuse qui ne se dément pas années après années.

Fidèle à sa tradition de fête au village, la Kermesse a réuni le 11 juillet nos différentes communautés de paroisses

L'après-midi, les Tambourinis de Vongy, nous ont offert leur superbe prestation. Dommage qu'il y eut moins de spectateurs, mais par cette chaleur l'appel de la sieste ou du lac avait du être le plus fort...

Le soir, de nouveau avec la fraîcheur, familles et amis se sont retrouvés autour des tables pour passer un bon moment en attendant les résultats des tombolas.

Un très grand merci, à la Commune pour toute l'aide apportée à l'organisation et au déroulement de cette manifestation.

Merci à vous tous qui ne ménagez pas votre peine dans l'aide que vous apportez à notre comité et merci à tous ceux qui fidèlement venez participer à cette journée amicale et festive.

Bonne année et rendez-vous l'année prochaine comme dirait la chanson « même lieu même heure ».

Pour le comité - Marie-France LORIDANT



Regards et boules de poils



Regards et boules de poils : 3 ans de rencontres, d'échanges et de partage.

Tout le monde retire un bénéfice de ces échanges : les résidents, les bénévoles et... les chiens !

Pour les résidents, nos chiens cassent la routine journalière et apportent réconfort et sourire. C'est aussi un retour dans leur passé.

Les chiens profitent de ces visites pour faire le plein de caresses et de gourmandises, tandis que les bénévoles ont le plaisir de partager leur passion.

Aujourd'hui, Delphine, Sandrine et Julie sont ravies de voir à quel point l'association s'est agrandie et elles ont encore de nombreux projets plein la tête. A commencer par un nouveau site Internet ainsi qu'un flyer, créer des bandanas pour les chiens...Et bien sûr, continuer à agrandir son équipe de bénévoles, équipe qui contribue à la vie de l'association et au bien-être des résidents.

<http://regards-et-boules-de-pois.e-monsite.com>.



Nous ouvrons la voie aux idées neuves.

Eurovia Alpes, secteur d'Amphion
197, rue de la Dent d'Oche, ZI des Genevilles, 74500 Amphion
Tél. 04 50 70 06 90 - Fax 04 50 70 01 06



Hôtel et Chalets
Rôtisserie au feu de bois
Salons pour banquets



NEUVECELLE-EGLISE - Tél. 04 50 75 04 90
(ouvert de début Février à fin Novembre)

SARL BURNET peinture
Peintures - Papiers Peints - Sols



74500 Saint-Paul
04 50 73 39 62
06 84 85 55 03

Gedimat
des fondations aux finitions



EVIAN

Placa de la Porte d'Allinges
(sortie Centre Nautique)

04 50 75 02 88

THONON

Zone Industrielle
de Vongy

04 50 71 00 04

Lombard

S.A.R.L. MAURICE
VIOLLAZ
RAMONAGE



à votre service

74500 - MAXILLY-SUR-LÉMAN
TÉL. 04 50 75 15 89

Hôtel Restaurant
LE TILLEUL

Notre restaurant vous fera découvrir les
spécialités de notre région comme les filets de
perche ou le filet de fêra du lac Léman.
Soignée et inventive, notre cuisine est
exclusivement élaborée à partir de produits frais.
Fabrication maison oblige !

74500 Amphion-les-Bains
Tél. 04 50 70 00 39 - Fax. 04 50 70 05 57

mail : letilleul@aol.com

Le Marque Page

La bibliothèque aux multiples facettes

Le printemps a poussé les portes de la « Bibli-nature », et laissé là son peuple d'insectes et de petites bêtes accompagnés par de nombreux passionnés. Enora et Marine sont venues présenter leurs phasmes. Patrick GUILLOT, animateur en moyenne montagne, nous a entraînés au Parc de Neuvecelle, armés de loupes, microscopes et aspirateurs à la recherche d'insectes et autres animaux non identifiés.

Pour les Journées du Patrimoine et sous l'impulsion de NLC, la « Bibli-patrimoine » a aussi imaginé son voyage au fil de l'eau en proposant aux petits et grands des jeux, des activités ludiques autour des mots.

A la saison où les feuilles mortes se ramassent à la pelle, La « Bibli-chantante et gourmande » a adouci la soirée d'automne du 20 novembre. Catherine MATTET, Joëlle MORRIS et DAVIDE ont chuchoté à nos oreilles des reprises de BREL, BARBARA, pendant que le public dégustait quelques douceurs sucrées.

Cette soirée a clôturé l'exposition « de TRENET à BENABAR, ces mots qu'ils nous chuchotent et nous chantent ».

Des mots en tête, un livre en poche ou juste une envie de se réchauffer au coin des livres...vous êtes les bienvenus aux soirées LIR (des Lectures, des Idées, des Rencontres) de la « Bibli-LIR ». Prochain rendez vous : le vendredi 14 Janvier à 20h à la bibliothèque. Et c'est à la « Bibli-école » que Pascale, aidée par les bénévoles, propose en accord avec les enseignants des animations autour du livre. Ils entrent ainsi à petits pas dans le monde des livres, apprennent à le connaître... car petit lecteur deviendra grand.

Alors quelle que soit la saison, n'hésitez pas à entrer. Un sourire vous attend. Et n'oubliez pas que dans votre bibliothèque, il y aura toujours un livre pour vous.

Le Marque Page et toute son équipe vous souhaite une bonne année littéraire.

Rappel de nos horaires d'ouverture :

Lundi : 15h - 18h

Mercredi : 9h30 - 12h et 13h30 - 18h

Vendredi : 14h - 18h

Tel : 04 05 75 01 77

Email : lemarquepage@wanadoo.fr



Atelier d'Art

Depuis le 30 septembre, l'Atelier a repris ses activités. Dans le vaste local récemment rénové, une vingtaine de personnes se livrent à leur activité artistique favorite. Trois après-midi par semaine, les membres se retrouvent :

- lundi : peinture à l'huile et travaux d'aiguille, tricot, broderie
- jeudi : aquarelle
- samedi : initiation à la mosaïque

La présidente, Carmen VIGLIANO, rappelle que pour devenir membre, une cotisation annuelle de 32 € est demandée. Les personnes souhaitant essayer les différentes activités sont les bienvenues, dans la limite des places disponibles.

En ce qui concerne les actes picturaux, un fond de matériel est mis à disposition pour permettre de concrétiser les aspirations artistiques débutantes, sans frais durant deux séances.

Il convient aussi de souligner les conditions fort intéressantes pour accéder à des expositions artistiques :

Palais Lumière, Fondation Gianadda à Martigny, ou Hermitage à Lausanne.
Clôture l'année, l'Atelier d'Art profite de la kermesse pour exposer son travail annuel.

Atelier Mosaïque

Cet atelier vous propose de partager une aventure écologique en concevant et réalisant une création artistique sous le signe de la récupération de matériaux.

Il a comme principe de prendre du temps et du plaisir à envisager un petit galet, un bout de carrelage poli par le lac, un joli bout de bois caressé par le temps, un bout de nature comme une possibilité de matière à mosaïque.

Regardons avec un œil nouveau les petites choses qui dorment dans les fonds de nos tiroirs.

L'atelier mosaïque "Eco" est suggéré de la manière suivante :

- Etude des matériaux de récupération, supports, colles et outils (pince japonaise et perroquet)
- Etude des différents opus et des techniques de réalisation
- Etude de la coupe et de la préparation des joints

A partir de 12 ans

Niveau requis : débutants

Prévoir votre nécessaire à dessin, vos sources (docs) d'inspiration.

Pour réservation ou informations :

Téléphone : 0033 650 96 88 61

Mail : contact@katleenla.com

Site internet : www.katleenla.com



Ecole de Handball

Ça y est la saison est repartie, nos mini handballeurs ont repris le chemin de l'entraînement. Entraînés par Duquesne Alex, diplômée d'état, ce groupe de 23 petits travaillent deux fois par semaine et progresse de jour en jour. Le 1er tournoi a eu lieu dimanche 17 octobre au gymnase de la Léchère, où se sont retrouvés plus de 30 équipes, soit 200 enfants âgés de 6 à 9 ans, venus de tout le département.

Peut-être deviendront-ils des futurs Omeyer, Narcisse, Richardson ou Karabatic..., en attendant d'atteindre leur rêve, ils s'amuse et c'est bien là l'essentiel. Un dimanche par mois, tous les jeunes du département se regroupent et après le tournoi un goûter et une récompense leur sont offerts.

Quant aux tout petits, les 4-5 ans, ils se retrouvent une fois par trimestre pour des rencontres premiers pas.

Si vous voulez rejoindre ce groupe de filles et de garçons âgés de 5 à 9 ans, vous pouvez contacter la secrétaire.

Venez essayer ce sport !!!! Les entrainements ont lieu le lundi de 17h30 à 18h30 et le mercredi de 16h à 17h15 au gymnase de la Léchère. L'école de hand a obtenu le label d'or attribué par la Fédération Française de Handball, plus haute distinction pour la formation des jeunes.

Pour tous renseignements,

contacter Alex DUQUESNE,

secrétaire et entraîneur

du mini-hand

au 04 50 75 62 64

ou 06 74 03 16 57



Musique Pour Tous

Comme son nom l'indique, et avec ses trois formules de cours, "Musique pour tous" est accessible à tous, et vous accueille dans la Maison des Associations. Les inscriptions sont prises toute l'année en fonction des disponibilités. L'enseignement de l'Accordéon, du Piano, et du Clavier est dispensé par Dominique ERRERA, diplômée de la Schola Cantorum de Paris, ancienne élève et assistante d'Yvette HORNER. Toujours aussi passionnée par la pratique et l'enseignement de la Musique, elle accueille tous les amateurs de Musique, sans limite de niveau ou d'âge. Venez nous rejoindre, et n'hésitez plus à vous faire plaisir par l'apprentissage d'un instrument.

Pour tout contact, appelez :

Dominique ERRERA, au : 06 60 23 54 00, ou par mail : domierrera@sfr.fr

Neuvecelle Loisirs Culture

Les animations en 2010

En janvier, concert de la chorale « Le Tourbillon » accompagné d'un jeune pianiste talentueux.

Soirée Montagne en mars

Animée par Evrard WENDENBAUM

Présentation de 2 films :

Du vertige avec « *Amazonian vertigo* », ce film retrace l'aventure d'un groupe d'alpinistes qui a passé 15 jours suspendu dans le vide au-dessus de l'Amazonie. Expérience qui a nécessité un engagement physique et mental au maximum.

« *Le dernier Eden* », à travers ce documentaire sur le Makay à Madagascar, Evrard WENDENBAUM a essayé de nous transmettre son énergie pour sauver toute la biodiversité de ce massif montagneux malheureusement mis en danger par des pratiques ancestrales des populations locales.

La projection a été suivie d'un débat.



Sortie culturelle

Samedi 10 juillet, 18 personnes ont pris le car pour une escapade dans la région lyonnaise. Au programme :

Visite guidée du Monastère Royal de Brou et de l'exposition « l'Or du Japon »,

Billet pour un spectacle magique :

« Duñas » une heure de dépaysement total. Maria PAGÈS et Sidi Larbi CHERKAOUI, grandes figures de la danse, respectivement du flamenco et de la danse contemporaine, nous ont projetés dans une traversée du désert, lieu emblématique de constantes métamorphoses.

Les classiques de l'animation à Neuvecelle

Fête de la Musique bien arrosée, malgré le repli dans la Salle d'Animation et le dynamisme des musiciens, les trombes d'eau et le football ont laissé le public bien à l'abri dans les logis.

9^h Vide grenier : soleil et bonne humeur.

Les expositions de l'année :

Marché d'Art du Petit Format avec l'association Artisalp

5 expositions durant l'été :

« Dialogues » Evelyn Gaël GALAN, Gabrielle GUILLOU et Claudette TOUNEUR, toutes membres de l'Association des Arts de Thonon.

L'Atelier d'Art de Neuvecelle :

« Icônes » Michèle MANGUSI et Marie-Christine MAS

« Ombres, lumière et transparence » D'Jin

« Les gallinacés » Diane MILLER

« Au pays d'Evian et Val d'Abondance » Alain GUIRAUD a présenté le compte rendu de la visite de Saint François de Salle dans notre région.

Merci aux services techniques,
à tous les bénévoles et toutes
les personnes qui nous
apportent assistance et aide.
Ce qui permet à ces
manifestations d'exister.

Neuvecelle Loisirs Culture

Journées du Patrimoine :

« Voyage au fil de l'eau »

L'eau du bassin, des fontaines,

L'eau à travers les livres, les photos et la peinture,

La vie autour de l'eau : faune, flore, mais aussi la pêche,

L'eau mise en bouteille,

L'eau et le goût,

L'eau et les jeux,

L'eau et la géologie avec la conférence animée par Patrick LACHASSAGNE sur le circuit de l'eau à travers les roches.

Ce voyage, où tous pouvaient embarquer, s'est déroulé durant une semaine du 18 au 26 septembre.

Durant 2 après-midi, 4 classes de l'école ont pu bénéficier d'une animation sur la petite faune des ruisseaux grâce à l'intervention de Patrick GUILHOT.

La visite du marais du Maravant avec Stéphane MACHINAL, n'a pas pu se réaliser pour cause de mauvaise météo.

Un grand merci à tous les bénévoles, aux services techniques et toutes les personnes qui nous ont prêté ou installé gracieusement du matériel. Leur aide permet à cette manifestation d'exister.

L'assemblée générale aura lieu

le Vendredi 28 janvier 2011 à

19h30 à la Salle d'Animation.

Bonne année

le comité

Pour finir l'année

Marché de Noël des artistes, le 28 novembre.

Téléthon, le 4 décembre.



L'école du Chat Libre



Comme les années précédentes, nous venons en aide à tous les chats qui en ont besoin.

Nous pensons qu'il est bon de rappeler qu'adopter un animal n'est pas un acte anodin.

C'est un engagement, d'un minimum de quinze à vingt ans, en lui assurant nourriture, coin pour dormir et beaucoup d'affection et de présence. S'il est

considéré comme un membre de la famille, il saura vous le rendre.

Abandonner un animal, quel qu'il soit, est très mal ressenti par lui, encore plus qu'un humain, compte tenu de sa dépendance à celui-ci.

Adopter un chat est un acte qui engage la responsabilité de l'adoptant qui doit, par respect pour son animal, contrôler les naissances et envisager la stérilisation avec tatouage. Celui-ci est une garantie de le retrouver s'il s'égaré et éviter ainsi la prolifération de chats errants, parce qu'abandonnés, donc en danger.

Le comité Tél : 04 50 75 02 58

Donneurs de sang

400 donneurs se sont présentés
aux 4 collectes
pour sauver des vies.



Une nouvelle fois, encore une bonne année pour les malades qui mettent tout leur espoir de survie sur le don si précieux de notre sève, liquide sans cesse renouvelable de notre corps.

En effet, pour la 2^{ème} année consécutive, nous avons dépassé les 400 personnes qui sont venues aux 4 collectes de 2010, avec le record absolu de 129 en janvier : 408 présentés pour 369 poches prélevées et surtout 24 nouveaux donneurs. Au nom des malades, merci à tous pour votre générosité.

Ce succès tient aussi à notre association toujours très active dans notre commune (loto où nous avons remis 1 000 € pour les sinistrés d'Haïti, participation au Téléthon, à la fondue de l'amitié en particulier) comme en dehors dans les courses en barques de sauvetage sur le lac, les balades pédestres (Lugrin pour la zone IV et Publier pour l'Union Départementale), les concours de ski et la traditionnelle journée Raquettes-Raclette à Bernex.

Deux innovations cette année dont la sortie à la foire de la Saint-Ours à Aoste (Italie) le 31 janvier. 48 personnes ont ainsi pu découvrir cette ancestrale foire artisanale et passer une excellente journée ensoleillée mais frisquette, malgré le vin chaud. La 2^{ème}, c'est notre participation au Carnaval d'Evian avec les donneurs de sang locaux. Nous avons construit le char « le bar des vampires » sur lequel nous avons parcouru les quais faisant de petites frayeurs à nos connaissances, dans nos déguisements de circonstance.

Le dimanche 14 novembre, a eu lieu notre assemblée générale à la Salle d'Animation, avec remises de diplômes, suivie d'un repas au restaurant. Ont ainsi été

récompensés pour leur noble geste avec un diplôme de :

Bronze (25 dons) : Mireille FALOUR, Yvonne JACQUIER, Gérard CARY, Jean-Pierre FAVRAT, Grégory GUIRAUD, Pierre HAMANT, Frédéric HARDUIN, Gérard MICHEL, Gilles PONTICELLI, Philippe SANNICOLO et David VECCHIE.

Argent (45 dons pour les femmes et 75 pour les hommes) : Laurence MICHAUX, Jacques ALLEGRA et Georges VELAIN.

Or (60 dons pour les femmes et 100 pour les hommes) : Monique BLIARD, Michel REBET, Marthe RENAUD, Patricia RIVIERE, Françoise VACHAT et Bernard FRENOUX.

Au cours de cette cérémonie, Bernard FRENOUX s'est vu remettre la médaille de chevalier du Mérite du Sang pour son implication dans la promotion du sang. Déjà, lors de l'AG de l'Union Départementale, René CHRISTIN avait reçu la même distinction. Tous deux œuvrent dans le comité de Neuvecelle et au sein de l'UD (secrétaire et vice-président). Nous les remercions de leur don personnel dans cette noble cause.



Afin de continuer toutes ces activités si conviviales autour des collectes, nous vous invitons nombreux à notre loto le samedi 22 janvier à la Salle d'Animation.

Merci à tous, restez en bonne santé, soyez fidèles à nos 4 collectes et à nos activités. C'est grâce à vous que des personnes vivent. Un jour, vous en aurez peut être besoin. Pensez y toujours...

Dons 2011 :
Les lundis 10 janvier, 11 avril,
25 juillet et 7 octobre.

Nous vous attendons tout au
long de l'année pour suivre
notre devise :

SANG DONNE = VIE SAUVÉE

Association Théâtrale

Théâtralement Vôtre a organisé le second festival de théâtre amateur : NeuveScène'10, le 2 et 3 octobre à la Salle d'Animation de Neuvecelle.

Le bilan est tout aussi satisfaisant que lors de la première édition.

7 spectacles ont été proposés, des créations, des comédies, une comédie musicale...

Les troupes sont venues du Chablais, de la région d'Annecy, de la Savoie et de l'Ain.

Les spectateurs ont répondu présents et ont apprécié la diversité du programme présenté et la qualité des spectacles.

Les troupes programmées ont été ravies de se produire à Neuvecelle et d'avoir un public chaleureux.

Nous avons eu 29 candidatures pour programmer 7 spectacles ! Le choix fut difficile, car le but est de faire découvrir de nouvelles troupes, le théâtre sous tous ses aspects.

A noter, la présence de Mme Sylvie BESSON, 1^{er} adjoint, auteur du discours d'ouverture du festival. Nous donnons rendez-vous au public Neuvecellois et d'ailleurs, ainsi qu'aux troupes, l'année prochaine pour la 3^{ème} édition du festival de théâtre amateur : NeuveScène'11, le 1 et 2 octobre 2011 à la Salle d'Animation de Neuvecelle.

Notre troupe a proposé durant l'année 2010, « rencontres peu ordinaires » de Philippe CAURE avec, à la mise en scène, Christine SAINT-PAUL, dans le chablais et un peu plus loin... Annecy, Savoie.

Aussi, nous continuons en 2011, avec un nouveau spectacle : « Les sauvages » pour des représentations sur le Chablais, la Savoie et la Suisse voisine.

Le samedi 4 décembre, à la Salle d'Animation de Neuvecelle, Théâtralement Vôtre a organisé, en collaboration avec NLC, un dîner spectacle au profit du Téléthon.

A bientôt, pour nos futures représentations...

Théâtralement Vôtre.

Pour tous renseignements,
contacter Nicole ROBAIN,
au 04 50 38 60 76



La fourchette de Milly

Près de 11 000 repas ont été servis par l'équipe de La Fourchette de Milly durant l'année scolaire 2009-2010.

La cantine fait pratiquement le plein tous les jours de la semaine et les deux services (maternelle et élémentaire) tournent à fond durant les deux heures de repos méritées des « garnements ».

Mais l'activité de l'association ne s'arrête pas là : toute la gestion de cette période est faite en amont, en anticipant sur les réservations des enfants, des commandes de repas auprès de notre fournisseur, du planning des bénévoles...

Grâce aux salariés de l'association, aux bénévoles du bureau, et aux parents volontaires qui viennent chaque jour, le fonctionnement s'en trouve facilité.

Les « gros travaux » de l'année précédente :

- mise à niveau des normes (HACCP)
- peinture intérieure des locaux
- point trimestriel avec groupe d'élèves représentatifs
- établissement d'un concours pour trouver un nom à la cantine
- vente de « tasses » aux nouvelles couleurs « La Fourchette de Milly » (prenez contact avec nous !)
- révision des statuts de l'association en mars 2010
- repas surprise en fin d'année

Les « gros travaux » de cette année :

- respect du nouveau mode de réservation au mardi soir
- réunion régulière avec les parents bénévoles
- réunion trimestrielle avec un groupe d'enfants
- mise en place d'un règlement et bulletin réservation pour les nouveaux parents 2010-2011 à fournir en mairie et sur le site Internet communal
- faire évoluer notre fournisseur sur l'équilibre des repas
- amélioration des conditions de livraison
- établissement d'un cahier des charges et recherche fournisseur car expiration du contrat tri-annuel
- mise en place d'un compost pour les déchets

Financement 2009-2010 :

Deux ajustements ont participé à l'équilibre du budget :

- augmentation du prix du repas à 4,50€ en février et 4,60€ en septembre.
- augmentation conséquente de la subvention de la mairie

Appel à la population de Neuvécelle :

- si vous avez de la disponibilité (11h20-13h20 - Lu-Ma-Je-Ve)
- si vous avez envie de faire une bonne action
- si vous voulez passer un bon moment

alors :

- vous participerez à la surveillance et l'animation avec les enfants
- vous aiderez à la prise du repas dans un moment convivial
- vous aurez le repas offert

Contactez nous à l'école ou sur le tél. du Président 04 50 75 61 04

Bureau 2010-2011 de « La Fourchette de Milly » :

Président :	Joël SICAUD
Vice-président :	Martine PITTET
Trésorière :	Myriam GAUTHIER
Vice-trésorière :	Renée DEPOISIER
Secrétaire :	Emeline CORDONNIER
Vice-secrétaire :	Drazana BOZICIC

11 000 repas ont été servis lors de l'année scolaire 2009-2010 !

90 élèves par jour en moyenne se rendent à la cantine de l'école entre 11h20 et 13h20.



Lou Nove Chat'ni

L'association des parents d'élèves Lou Nove Chat'ni se porte bien. Comme chaque année, nous avons mis en place quelques manifestations telles que des soirées à thèmes, des tombolas, et bien sûr la fête de l'école afin de récolter des fonds.

Ces fonds nous ont permis d'aider avec le soutien de la Mairie, les maîtres et maîtresses dans différents projets : canoë, piscine, musée, classe découverte, etc...

Pour cette année, le bureau ne change pas, par contre de nouveaux parents se sont joints à nous au sein des membres actifs, des parents qui viennent d'arriver dans la commune.

Le bureau se compose donc comme suit :

Président :	Gilles PONTICELLI
Vice-Président :	Thierry BUTTAY
Trésorière :	Nathalie THOUVILLE
Vice-trésorier :	Nicolas VULLIET
Secrétaire :	Domingo PINEIRO
Vice-Secrétaire :	Emeline CORDONNIER

L'année 2010/2011 a bien commencé. Plusieurs soirées et autres manifestations sont prévues tout au long de l'année, toujours dans le but de récolter des fonds afin que nos enfants puissent faire plus d'activités

Une première soirée a déjà été réalisée : la fondue chinoise, avec 230 personnes environ, qui s'est très bien passée dans une ambiance conviviale. Nous attendons avec impatience la prochaine qui aura lieu courant février.

Merci et à bientôt.

230 personnes étaient présentes

à notre première soirée

"la fondue chinoise".

New' Gym



Le 14 septembre, le Club a repris ses activités. Après trois saisons où nous avons enregistré une baisse de notre effectif, nous avons accueilli avec satisfaction une douzaine de nouvelles venues.

Rappel des horaires : mardi de 20h00 à 21h00 – Jeudi de 19h30 à 20h30

Cotisation : 80 € pour la période allant de septembre à fin juin.

Il est encore temps de nous rejoindre à la Maison des Associations, 520, avenue de Maxilly.

Par ailleurs, les cours de Pilates (technique s'inspirant du Yoga, de la danse et de la gymnastique reposant sur plusieurs principes dont la concentration, le contrôle, la respiration) et de Tai Chi (peut aider entre autre à garder l'équilibre que l'on perd en vieillissant) n'ont, pour l'instant, pas rencontré l'engouement escompté. Nous avons annulé ceux-ci jusqu'en décembre. Mais désirant relancer ces activités en janvier, nous faisons appel à toutes celles et tous ceux qui seraient intéressés afin qu'ils s'inscrivent avant le 7 janvier (cotisation trimestrielle de 150 €).

Contactez-nous au 04 50 75 37 31 le soir.

LA VIE A L'ECOLE MATERNELLE

Bientôt quatre mois se sont écoulés depuis la rentrée, les semaines défilent très vite à l'école maternelle. Il faut dire que l'emploi du temps est bien chargé. La rentrée est toujours un grand moment pour tous, pour les grands comme pour les petits ! Pour les plus jeunes, il a fallu faire connaissance avec les maîtresses, les camarades et aussi s'habituer à un rythme parfois soutenu. Mais tout s'est très bien passé et tout le monde vient à l'école avec plaisir : on y apprend des chansons, des comptines, on fait des puzzles, on dessine et on apprend à bien tenir son crayon et ses ciseaux. On fait de la peinture, du bricolage et du collage. A l'école maternelle, on manipule beaucoup et on utilise toutes sortes de jeux pour apprendre à mieux connaître les chiffres et les lettres, c'est très important pour préparer « la grande école ». De plus, une fois par mois, on retrouve Pascale à la bibliothèque municipale pour choisir et emprunter un livre mais aussi pour participer à des animations autour des albums. A l'école, ensuite, on échange les livres toutes les semaines.

A la fin du mois de septembre, un monsieur plutôt amusant est venu à l'école pour nous apprendre à fabriquer du jus de pommes. Il est venu avec de grosses machines : un broyeur et un presseur. On a tous participé et à la fin on a pu goûter notre jus de pomme : c'était délicieux ! Mais ce n'est pas tout, les trois classes de l'école sont allées voir un spectacle à la M.A.L. à Thonon. Après les vacances de la Toussaint, un beau projet nous attendait autour du Fabuleux Village des Flottins...

A l'école maternelle, c'est sûr,
on ne s'ennuie pas !

A l'école maternelle

Il y a trois classes dans notre école : deux classes de Grands-Petits et une classe de Moyens-Petits ; quand les Petits font la sieste, on reste entre Grands ou Moyens ! Et souvent, on change de classe le matin, pour mettre tous les Grands ensemble et tous les Petits ensemble. C'est sympa, parce qu'on change aussi de maîtresse !



Chaque classe a sa mascotte : Mimi la souris, Oui-Oui le pantin et Calinours l'ours en peluche.

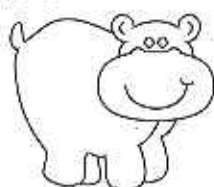


Il y a quatre maîtresses dont une nouvelle directrice : Orlane GRILLET-PAYSAN ; Véronique VUARGNOZ est toujours là, mais à 75%, c'est Stéphanie DUBELLOIS qui complète son mi-temps, Marie-Yolande SCHNEIDER était déjà là l'année dernière. Elles s'entendent bien et nous proposent plein d'activités intéressantes.



Depuis la rentrée, on a travaillé sur les couleurs, les fruits et les légumes de saison, et les cinq sens. Un monsieur est venu nous montrer comment faire du jus de pomme. Vendredi 22 octobre, on a invité les parents à venir déguster nos soupes et nos salades de fruits colorées !

Au retour des vacances de la Toussaint, on s'est attaqué au bois flotté et grâce à l'intervention d'un conteur, on a participé au « fabuleux village des flottins ».



CLASSE BLEUE A HABERE-POCHE



Du 31 mai au 4 juin 2010, 63 élèves (GS-CP-CE1), leurs enseignantes ainsi que 8 accompagnateurs bénévoles se sont rendus aux Cimes du Léman d'Habère-Poche pour effectuer un cycle natation à raison de 2 séances de 45 mn par enfant et par jour. Les élèves ont également bénéficié de temps de classe et ont pu découvrir le milieu montagnard de moyenne altitude à travers des randonnées aux alentours du centre. Ce séjour a été amplement bénéfique pour tous les élèves qui ont fait de remarquables progrès aquatiques. Un grand merci à tous ceux qui ont participé à la réalisation de



ce projet, une autre façon de pratiquer la natation scolaire en y ajoutant la vie en collectivité et la découverte d'un autre milieu.

CE2 ET LES CM1

L'année 2009-2010 a une fois encore été riche en projets pédagogiques à Neuvecelle. Les CE2 et les CM1 ont renouvelé leurs promenades lacustres grâce aux séances de kayak. Le soleil du printemps était au rendez-vous, les élèves motivés et heureux de découvrir, pour les uns, et de retrouver, pour les autres, des sensations bien plus légères que sur la terre ferme.



L'école primaire s'est retrouvée autour des Classes Chantantes dans un lieu des plus enchanteurs : « La Grange au Lac » lui a ouvert ses portes pour un concert de choix le 27 mai 2010.

Les élèves ont été à la hauteur avec leurs camarades des écoles de Maxilly, Lugrin, Les Hauts d'Evian, La Détanche, et Evian Centre. Que d'enfants, que d'artistes sur cette scène prestigieuse !

Les CM1 quant à eux, avaient déjà goûté quelques jours plus tôt à l'ivresse de la scène grâce au projet « Danse à l'école » qui a servi de fil rouge à leurs apprentissages tout au long de l'année.

L'aide précieuse de Régina MEIER, chorégraphe intervenante, le bénéfice de nombreux spectacles, financés par la Mairie et l'Association des Parents d'Elèves, la correspondance avec une classe d'Orcier participant

également au projet, la visite guidée des moindres recoins de Château-Rouge... et un travail régulier de réinvestissement ont été la clé de découvertes et progrès multiples tant d'un point de vue corporel, que culturel, social, ou de maîtrise de la langue et des techniques informatiques de traitement de l'image.

Le 5 mai 2010, les élèves ont ainsi présenté la chorégraphie qu'ils avaient créée avec richesse et application, comme toutes les autres classes associées (de la maternelle à la terminale), sur la grande scène du Théâtre de Château-Rouge à Annemasse.

Un partage festif, et une belle récompense pour un travail assidu !

ECHANGE TRANSFRONTALIER HAUTE-SAVOIE VALLÉE D'AOSTE



Dans le cadre de la coopération transfrontalière européenne, les élèves de CM2 ont échangé avec des élèves valdôtains. Cette correspondance a permis deux séjours. Les élèves de Neuvecelle sont partis en Vallée d'Aoste en février pour deux jours de ski de fond et de découverte du milieu montagnard en hiver. Ils ont ensuite accueilli leurs homologues valdôtains au mois de mai pour leur faire découvrir leur région, avec une visite du Pré-Curieux et un jeu de piste à Evian.

Hostellerie du Lac

M. et M^{me} P. & N. Henchoz



158, route du Lac - R.N. 5
Grande-Rive - Neuvécelle
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 02 92
Fax 04 50 75 57 63



G. DUBOULOZ

1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

www.dubouloz.net

Le Bricolage

Magasin Avenue Jules Ferry
74200 THONON
Tél. 04 50 71 14 65
Fax. 04 50 71 14 28

La Décoration

Magasin ZAC du Larry
74200 MARIN
Tél. 04 50 71 36 92
Fax. 04 50 70 27 81

A Corps Parfaits



Modelages Epilations
Soins Corps Soins Visage
Soins Mains et Pieds

Ouvert du lundi au samedi
de 9h à 19h

1052 Av de Milly - 74500 Neuvécelle
Tél. 04 50 75 64 39

S.A.S. MICHEL CASSET

PEINTURE PLACOPLATRE - SOLS



51, rue de la Dent-d'Oche
74500 AMPHION

Tél. 04 50 70 87 33



AGENCEMENT
MENUISERIE VITRERIE

28, avenue de la Dranse
BP 173
74204 THONON-LES-BAINS Cedex
guy.perracino@orange.fr

TÉL. 04 50 71 61 55
Fax. 04 50 71 91 83

SARL MAGNIN METALLERIE FERRONNERIE

Zone Artisanale de Montigny
74500 MAXILLY-SUR-LÉMAN

Tél. 04 50 17 00 79
06 74 45 66 96



VIE ASSOCIATIVE

Jardin Des Sons

L'année 2009-2010 fut riche en concerts donnés dans les quatre coins du Chablais et dans les Vosges :

- Le 29 novembre, concert dans l'Eglise d'Evian en faveur des 4 Jours contre le SIDA organisé par la MJC.

- Le 13 décembre, à la MJC de Thonon avec une chorale d'enfants de Vailly au profit de l'association Amnesty International.

- Le 21 février, le Jardin Des Sons prend de la hauteur en direction de la vallée d'Abondance. Suite à une demande de la municipalité de Vacheresse, nous avons donné, pour la première fois dans cette partie du Haut-Chablais, un concert devant une assistance chaleureuse et conviviale avec le concours des « Zizés de Pelliouaz »

- Le 27 mars, pour la deuxième fois, au profit de l'APEC, le groupe fit un intermède musical avec les enfants des écoles de Champanges. Avec plusieurs chants en commun, les enfants purent interpréter des titres tels que : « toi + moi », « le lion est mort ce soir », « étoile des neiges », « il faudra leur dire » ...

- Le 25 avril, nous avons pris la direction d'Annemasse pour retrouver une autre chorale locale : « Couleur Gospel ». Nous avons tous deux été réunis en faveur de l'association Grégory LEMARCHAL, dans la magnifique église Saint-Joseph, devant un public nombreux. L'émotion fut importante car Grégory disparaissait 3 ans auparavant. Le concert fut divisé en trois parties, la première donnée par le JDS, la deuxième par « Couleur Gospel » puis la troisième en commun pour un « Oh Happy Day » explosif !

- Le 12 et 13 juin, l'équipe prit la direction des Vosges suite à l'invitation de « l'île aux Chansons » de Grange-les-Volognes.

Le concert débuta face à une assemblée très accueillante. Durant plus de deux heures, les deux formations se sont relayées puis se sont enfin réunies pour l'interprétation de six chants communs

Répétitions tous les lundis

de 20h00 à 21h45

à la salle d'animation



- Le 25 juin, l'année se termina par l'inauguration de l'hôtel « l'Hermitage ».

Un très grand merci aux choristes, mais également aux musiciens qui nous accompagnent tout au long de l'année (Amélie, Benoît, Frantz et Jean-Pierre).

Un très grand merci à la municipalité ainsi qu'aux différents employés (techniques, secrétaires).

Je m'aperçois que beaucoup de Neuvécellois ne nous connaissent pas, alors pour remédier à cela venez nous voir en concert, ou rendez-vous le 11 juin prochain à Neuvécelle pour le concert de nos 10 Ans !

Retrouvez-nous sur Internet en tapant tout simplement : « Jardin Des Sons Neuvécelle »

Guy Jacquier
Chef de Choeur

Institut Le Magnolia

La Beauté Naturelle

Épilations
Onglerie
Maquillage
Soins Visage
Félicité Mariée

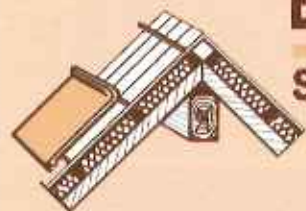
Sandrine vous accueille les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
le mercredi et samedi de 9h à 12h

72B chemin du Châtelard - 74500 NEUVECELLE
Tél. 06 16 97 08 81 - institut-lemagnolia@sfr.fr

TRAVAUX PUBLICS
GENIE CIVIL - TERRASSEMENT
Deneigement



THONON - 04 50 71 54 17
LA CHAPPELLE - 04 50 73 51 38



BUISSON
S.A.R.L.

CHARPENTE - COUVERTURE
FERBLANTERIE - ISOLATION
MAISON OSSATURE BOIS

74500 NEUVECELLE
Tél. 04 50 75 30 10 - 04 50 70 72 50
<http://perso.orange.fr/buissoncharpente>
buissoncharpente@wanadoo.fr

Vau Muguet
DECURNINGE



33, Rue Nationale
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 26 28



Ouverture

du mardi au samedi
8h00 à 12h45 & de 15h00 à 19h45
dimanche 9h00 à 12h30

Fermeture hebdomadaire le dimanche après-midi et lundi

HAMEAU DE MILLY
Tél. 04 50 79 66 89


L'ÉPI D'OR
Le pain autrement

Milly 74500 Neuvécelle
Tél. 04 50 49 82 05

VIE SOCIALE

L'ADMR est une association qui propose une large gamme de services à domicile pour tout public. Elle s'adresse aux personnes âgées, handicapées mais aussi aux familles face à des situations particulières (maladie, grossesse multiple ...) avec possibilité de prise en charge financière.

Elle permet aux personnes âgées et/ou handicapées de rester chez elles. De l'aide à la toilette à l'entretien du linge et du domicile, de l'accompagnement-transport à la préparation des repas, ... l'ADMR peut répondre aux besoins de chacun. Le plan d'aide est élaboré par l'association avec des professionnels (assistante sociale, médecin). Les tarifs sont spécifiques en fonction de la situation singulière de chaque personne. Le prix sera différent si la personne bénéficie d'une prise en charge financière ou pas, (comme l'APA, allocation personnalisée d'autonomie accordée à toute personne en situation de perte d'autonomie).

- L'ADMR intervient sur 6 communes : Lugrin, Maxilly, Meillerie, Neuvécelle, Novel, Saint-Gingolph et exceptionnellement sur Evian. Elle a aidé en 2009, 46 personnes sur Neuvécelle et 199 pour l'ensemble du secteur.

- L'ADMR s'adresse aussi aux particuliers pour toute aide à domicile, en plein tarif, mais avec une possibilité de défiscalisation.

- L'ADMR a permis avec le concours de la municipalité de mettre en place depuis janvier 2007 une garderie périscolaire à Neuvécelle qui fonctionne avec succès.

L'ADMR a aidé

46 personnes sur Neuvécelle et
199 pour l'ensemble du secteur

Elle emploie actuellement 27 aides à domicile formées (19 équivalent temps plein) 2 animatrices pour la périscolaire et 2 secrétaires. Comme pour toute association, l'ADMR a recours à des bénévoles pour son fonctionnement. Sa présidence est assurée depuis 5 ans par une Neuvécelloise, Mme Béatrice GAUTHIER. Toute personne susceptible de venir proposer du temps sera bien accueillie et pourra trouver une mission à la mesure de ses disponibilités et de ses compétences.

Le siège de l'ADMR se trouve à Lugrin, place de la mairie. Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat :

Mmes Pascale JULLIARD ou Marjorie BINDI, au 04 50 76 11 41.



Marjorie BINDI
Béatrice GAUTHIER
Pascale JULLIARD

Le GAVOT

Le Moyen-Age a été longtemps considéré comme une période obscure où se déroulent des événements mal définis. Mais si aujourd'hui on s'y penche avec l'aide de différentes branches de la science (archéologie, linguistique, ethnologie, etc.) on arrive à éclaircir quelques moments de l'histoire qui ont gardé leurs secrets. En particulier, il en est ainsi de l'origine des noms de Communes ou de Lieux-dits.

Aire géographique

Le secteur géographique compris entre la Morge à l'Est, le lac Léman au Sud, la Dranse d'Abondance à l'Ouest et le Pas de Morgins constitue une entité administrative citée en 890 par le Regestre Genevois comme étant « le finis hercolana » (ou finage d'Hercule), dépendant du pagus de Genève. Le finis est une notion gallo-romaine. Il représentait une circonscription sur laquelle s'exerçait le même droit de juridiction. Et Hercule n'était pas vraiment un dieu adoré par les Burgondes ou les Francs. C'était le dieu protecteur des cols et de la montagne en général chez les Romains. Il est donc probable que l'origine du finis hercolana remonte à cette époque. Il finira au Moyen Age en devenant le Gavot mentionné dans les textes à partir du 13^{ème} siècle. Gavot est un mot d'origine occitan-alpin. Dans la région de Briançon, où comme chez nous une taupe est un "darbon" et une faux une "daille", est gavot tout ce qui appartient aux montagnes. Il est également utilisé dans le Languedoc pour parler d'un montagnard, avec parfois une connotation péjorative. Le Pays Gavot, improprement appelé Pays de Gavot, aurait la même signification que le finis hercolana soit le "territoire de la montagne".

La division administrative en deux cantons a modifié de fait les contours du territoire initial. La nouvelle paroisse, créée par regroupement des anciennes paroisses du canton d'Evian et Marin, a pris le nom de Saint-André-en-Gavot montre bien qu'aujourd'hui le Gavot est réduit au Pays d'Evian. Encore que lorsqu'on fait référence au Gavot, il s'agit le plus souvent du Plateau.

Limites

Quel est l'origine du nom des frontières naturelles du Pays Gavot ?

■ **LAC LEMAN**, nom grec *lemano limné* nom gallo-romain *Lacus Lemanus*, d'une racine proto-indo-européenne qui signifie Lac. On trouve *Lacum Losonne* sur la Table de Peutinger, et *Lacu Lausonio* dans l'itinéraire d'Antonin. Le nom *Lac de Lausanne* a été utilisé jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, alors que *Lac de Genève* se rencontre encore.

■ **DRANSE d'ABONDANCE**, les noms *Dranse Drance*, viendraient du gaulois *druanto*, *druento*, composé du préfixe superlatif *dru* et de *nanto*, et signifierait donc « grande vallée ».

■ **MORGE, MORGINS**, noms issus de la racine celtique *morg*, issu de la racine indo-européenne *mer[e]g*, « frontière, démarcation, limite ».

■ **DENT D'OUCHE**, Anciennement *Dent d'Houche*, sommet, 2 222 m, et **Château d'Oche**, sommet, 2197 m (Bernex et Novel), du patois chablaisien *ouche*, ancien français *oche*, *osce*, « entaille », à cause de la profonde brèche du col de Planchamp entre ces sommets. Nom passé aux **Chalets d'Oche**, alpage, au **Col de la Case d'Oche**, 1 812 m, et aux **Portes d'Oche**, col, 1 937 m.



Les Communes

Le Gavot compte seize communes : NOVEL, SAINT-GINGOLPH, MEILLERIE, THOLLON, LUGRIN, MAXILLY, SAINT-PAUL, BERNEX, CHAMPANGES, NEUVECELLE, EVIAN, PUBLIER, MARIN, LARRINGES, VINZIER, FETERNES. Différentes études ont été faites sur l'origine de ces noms. La mieux documentée a été rédigée par Henry SUTTER : « *Los noms de lieux de Suisse romande, Savoie et Environs* ».

■ **NOVEL**, *Cura de Novez* vers 1344. Terres nouvellement défrichées, du latin *novalis*, « jachère », ou neutre pluriel pris pour un féminin *novalia*, ou encore *novelli* (fundus), « terre nouvellement défrichée, jachère, champ cultivé », C'est un synonyme d'*Essert*.

■ **SAINT-GINGOLPH**, *Sanctus Ginguulfus* vers 1230, *Sanctus Ginguolphus* en 1436. Localités dont le nom vient de saint-Gangolf. Selon la légende, il fut chasseur et officier bourguignon sous Pépin le Bref, et se retira en 755 pour vivre en ermite sur les rives du lac. Il fut poignardé en 760 par un prêtre qui était l'amant de sa femme. Il est le patron des maris trompés. Son nom, du germanique *Ganguulf*, « loup agressif », en latin *Ganguolphus*, est une inversion de *Wolfgang*, « celui agressé par le loup ».

■ **MEILLERIE**, *Meillerie*, *Meiereia* en 1154, *Meiereia* en 1286, puis *Meilere*, *Melleraie*, *Pommeraiie*, du bas latin *melarius*, « pommier », du latin *melum*, « fruit, pomme », ou « bergerie, pâturage à moutons », latin *malgeria*.

■ **LUGRIN**, *ad Logrino capella* en 892, *Lugrino* en 1275, nom romain *Lugrianum*, dérivé avec le suffixe *-anum* du gentilice *Lugrius*.

■ **THOLLON-LES-MEMISES**, *duas partes Tholonasi* en 1017, *de Tolhono* en 1250, *Tholons* en 1246, nommé aussi *Tholton*, soit un replat, une terrasse, voire un pré rectangulaire, une bande de gazon. En patois *toula*, du latin *tabula*, « planche, tablette » ; soit une montagne, une colline.

■ **SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS**, anciennement *Ciriel*, *Prior St Pauli* vers 1344, aussi *Saint-Paul de Ciriel*, *Saint-Paul de Cirtes* et *Saint-Paul du lac Léman* puis *Saint-Paul* jusqu'en 1935. On connaît l'histoire de Saint-Paul de Tarse né en Turquie et décapité à Rome. L'origine de *Ciriel* est moins certaine. Il existe en Piémont (Cavanèse), une ville du nom de Cirie que l'histoire locale fait dériver du gentilice *Cirius* avec le suffixe *-acum*.

■ **MAXILLY-SUR-LEMAN**, *Ecclesia S. Marie de Maciliaco* en 1078-1120, *Massilie* en 1268, puis *Maxilly* jusqu'en 1930. Nom de domaine d'origine gallo-romaine dérivé avec le suffixe *-acum* d'un gentilice *Marcellius*, *Marcellius*.

■ **NEUVECELLE**, *gerold de nova sala* en 1121, *nova sala* en 1288, *Cura de Nova sella* vers 1344, *Novassella* en 1441, puis *Neuveselle* et *Neuvcelle*. Du latin *nova*, « neuve », et de *salla*, « résidence seigneuriale sans fortification ni défense, grande maison rurale avec une salle de réception ». En vieil haut allemand *sal*, « résidence, bâtiment ne contenant qu'une salle destinée à recevoir ». Mais nouveau bâtiment construit quand et pourquoi ?

■ **EVIAN-LES-BAINS**, *Aquianum* en 1150, *Eviano* en 1170, *Cura de Aquiano* vers 1344. *Evian* jusqu'en 1865. Terrain humide, ou présence de sources, vieux français *éveux*, « humide », en parlant d'un terrain, noms dérivés du gaulois *eve*, « eau ».

■ **PUBLIER**, *Cura de Publier* vers 1344. Peuplier, arbre de la famille des Salicacées, du genre *populus*. Noms collectifs : plantation de peupliers, lieu planté de peupliers.

■ **MARIN**, *Marins* en 1039 et vers 1344. Nom d'origine burgonde, dériverait d'un primitif *Maringos*, « chez les Maringi », dérivé du nom propre *Maro*, de *mar*, « célèbre ».

■ **CHAMPANGES**, dérivé tardif de *campus*, « campagne cultivée ».

■ **LARRINGES**, *ad Iadrinio* en 892, *Larringis* en 1170 et vers 1344, *Iarrinio* en 1188, *cura de Larringio* vers 1344, nom d'origine burgonde, dériverait d'un primitif *Laderingo*, « chez les Laderingi », dérivé du nom propre *Lader* (*Ladaar*, *Ladahaar*), « le guerrier qui provoque [au combat] ».

■ **VINZIER**, *ecclesia Vin(s)ie supra Larringio* en 1139, *Vinzye* vers 1344, *Vinzier* au cadastre de 1733, nom de domaine d'origine gallo-romaine *Vinciacum*, dérivé avec le suffixe *-acum* du gentilice *Vincius* ou *Vintius*.

■ **BERNEX**, *Ecclesia S. Ursi de Brenatis* en 1078-1120. Probablement un ancien *Brennacum*, formé avec le suffixe *-acum* sur le nom de personne *Brennus*, latinisation du nom gaulois *Brennos*, porté par un chef gaulois, du gaulois *brenno*, « corbeau ».

■ **FETERNES**, *in Castellania de Fisterne* en 1322, *Cura de Fisterne* vers 1344, *Fisterne* en 1392, viendrait de l'augmentatif allemand *fester*, plus solide ou du germanique *fast*, solide dans le sens de lieu fortifié.

SARL **R. JACQUIER**
électricité

ZA DE MONTIGNY
MAXILLY SUR LEMAN
Tél. 04 50 75 22 52
Fax. 04 50 75 45 13
74500 EVIAN LES BAINS

BATIMENT - INDUSTRIE - ECLAIRAGE PUBLIC
CHAUFFAGE - ALARMES
SIGNALISATION - MISE EN LUMIÈRE



FORAGE DIRIGÉ

Travaux sans tranchée

Nous vous proposons une nouvelle offre de service pour la réalisation de tout types de travaux de réseaux. C'est le travail en forage dirigé jusqu'à 100 m et jusqu'à 200 mm de diamètre.

Réseaux secs
Réseaux humides

Les avantages du forage :

- Pas de remise en état
- Pas de gêne de circulation
- Coût environnemental (pas de rotation de camion)
- Gain de temps
- Fiabilité des raccordements
- Coût des travaux similaire au coût traditionnel

Devis sur demande

DAZZA S.A
ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

Adresse postale : tel : 04 50 85 14 14
PONT DE DRANSE Télécopie : 04 50 85 13 07
B.P. 620 AM'HECIN e-mail : info@dazza.fr
74506 EVIAN CEDEX Site Internet : www.dazza.fr

NOS PEINES



Mademoiselle DEGRANGE
6 septembre 1907 – 13 juillet 2010

Cinquième enfant d'Adelaide et de Henri Degrange, Henriette fait sa scolarité à Evian alors que ses parents tiennent le café restaurant L'Ecu, aujourd'hui le Relax.

Elle poursuit sa scolarité au Sacré Cœur où en 1918 elle satisfait aux épreuves du certificat d'études : Elle apprend la musique et aime Molière, Corneille et Racine.

En 1920, sa famille s'installe à Neuvecelle, à Milly précisément. Henriette décide de rester avec ses parents et devient couturière. Mais la musique lui tient toujours à cœur, c'est pourquoi elle en parle au prêtre Louis Paour qui va lui procurer un harmonium, sur lequel elle va sans relâche monter ses gammes et déchiffrer les partitions de musiques religieuses.

C'est en ce dernier dimanche de l'Avent, en 1931 qu'elle va s'installer devant l'harmonium de l'église de Neuvecelle durant 37 années afin d'assurer tous les offices.

Ma très chère tante s'en est allée ce 13 juillet 2010, jour de sa fête.

A l'aube de ses 103 ans elle fut la doyenne de Neuvecelle, passant ainsi le flambeau à son frère Joseph Degrange dans sa 98^{ème} année.

Florian CHAPUIS



Gabriel BLANC
26 mars 1925 - 27 avril 2010

Gabriel BLANC a été pendant 18 ans un employé de la Commune disponible et efficace, terminant au grade de maître-ouvrier à l'époque. Il prit sa retraite le 31 mai 1986.

Né le 26 mars 1925 à Maxilly-sur-Léman, il se marie le 26 septembre 1953, à Neuvecelle avec Marie-Joséphine BONNEVIE, dite « la Pépée », l'aide-maternelle que des générations d'écoliers neuvecellois auront le plaisir de côtoyer chaque jour.

De leur union naissent trois enfants, Josiane, Catherine et Daniel, actuellement aux services techniques de la Commune.

La vie s'est parfois montrée bien cruelle avec Gaby. Il n'a pour autant jamais perdu son inaltérable bonne humeur, son sourire chaleureux et bienveillant. Il était toujours présent aux manifestations officielles de la Commune, accompagné de son épouse, avec la grande discrétion qui le caractérisait.

Il est décédé le 27 avril 2010. Aujourd'hui, toutes nos pensées vont bien sûr

à ses enfants et petits-enfants, mais surtout à « Madame BLANC » à qui le Conseil Municipal présente toute son amitié et lui souhaite de trouver force et courage pour surmonter cette épreuve.

NOS JOIES



Eric ANDRE, professeur des écoles, conseiller municipal à Neuvecelle, et Morgane PONS, étudiante, se sont mariés le 30 octobre 2010. Le Conseil Municipal leur présente ses meilleurs vœux de bonheur.



LES RECONNAISSEZ VOUS ?



de gauche à droite

KRIEGER Denise, MUSY Jeanette, JACQUIER Yvonne, REBET Madeleine, GREPILLAT Françoise,
DURET Jean-Pierre, JACQUIER Paul, BURQUIER Bernard, VERDIER Pierre.
Communion solennelle 1^{er} juin 1958.
Mgr DURET, vicaire général, Frère CHESSEL Martial, Directeur Saint Bruno.

présente

L'art de vivre c'est
l'évocation des souvenirs
heureux des saveurs d'antan ;
celles des recettes
authentiques et parfumées
concoctées par le Chef de
La Table qui les fait évoluer
au gré des saisons et des
produits de la région.

Les palais ont encore
tant à goûter...

la table T



Une cuisine simple, authentique et raffinée...

Restaurant La Table - Hôtel Ermitage
1230 Avenue du Léman - Neuvecelle - 74500 Evian-les-Bains
Renseignements et réservations au 04 50 26 85 28
Ouvert tous les soirs de 19h30 à 21h30
Parking Gratuit

